

Affaire Dominique Strauss-Kahn

L'**affaire Dominique Strauss-Kahn** (abrégée en **affaire DSK**) ou **affaire du Sofitel de New York** est une affaire judiciaire de droit commun consécutive aux accusations d'agression sexuelle, de tentative de viol et de séquestration, portées par Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn, directeur général du Fonds monétaire international (FMI) depuis novembre 2007. Elle affirme qu'il a commis ces actes le 14 mai 2011, dans la suite 2806 de l'hôtel Sofitel de New York, où elle est employée comme femme de chambre depuis 2008.

Compte tenu de la gravité des actes invoqués, la juridiction de l'État de New York procède à la mise en détention provisoire de Dominique Strauss-Kahn et engage une procédure pénale. Celui-ci nie les accusations et fait savoir qu'il plaidera « non coupable ».

Son arrestation connaît un retentissement médiatique international, entraîne sa démission du poste de directeur général du Fonds monétaire international et l'empêche de se présenter à l'élection primaire, organisée les 9 et 16 octobre 2011 par le Parti socialiste et le Parti radical de gauche, afin de désigner leur candidat commun à l'élection présidentielle française de 2012, alors qu'il était pressenti comme favori à ces deux élections¹.

Le 19 mai 2011, un grand jury l'inculpe ; le lendemain, il est transféré de la prison de Rikers Island à un appartement de New York pour y être placé en résidence surveillée. Le 6 juin 2011, il plaide « non coupable », ce qui ouvre la voie à un procès pénal. Il est libéré sur parole lors de l'audience du 1^{er} juillet 2011, le procureur ayant mis en doute la crédibilité de la plaignante. Les charges pesant sur Dominique Strauss-Kahn sont officiellement abandonnées le 23 août 2011, ce qui met un terme à la partie pénale de l'affaire. Deux plaintes sont déposées devant un tribunal civil, l'une par Nafissatou Diallo, l'autre par Dominique Strauss-Kahn. Le 10 décembre 2012, une transaction d'un million et demi de dollars intervient entre les deux parties et clôt définitivement l'affaire du Sofitel de New York.

Contexte

Les 11, 12 et 13 mai 2011, Dominique Strauss-Kahn est à Washington, et le 13 mai au soir il se rend à New York afin d'y voir sa fille, selon les dires des avocats de Nafissatou Diallo, qui affirment que son séjour dans la ville est d'ordre privé^{2,3,4}. Dans le cadre de sa fonction de directeur général du Fonds monétaire international, il doit rencontrer le 15 mai, à Berlin, la chancelière allemande Angela Merkel, puis assister le 16 mai, à la réunion des ministres des Finances de la zone euro à



Dominique Strauss-Kahn, en 2007.



Hôtel Sofitel de New York, lieu où se serait déroulée l'agression alléguée.

Bruxelles^{5, 6}. À cette époque, il bénéficie d'une importante popularité en France⁷ et est en tête des intentions de vote de la primaire présidentielle socialiste de 2011 et de l'élection présidentielle de 2012^{8, 9}. Pour l'opinion publique et pour les médias, sa candidature est alors acquise^{10, 11}.

Arrestation et mise en accusation

Le 14 mai 2011, Dominique Strauss-Kahn déjeune avec sa fille dans un restaurant proche du Sofitel de New York, juste avant de se rendre en taxi à l'aéroport international John F.-Kennedy¹², où il est arrêté par la police de l'aéroport new-yorkais, à 16 h 40, à bord de l'avion peu avant le décollage du vol AF 023 d'Air France à destination de Paris^{13, 14, 15}. Son appel téléphonique de 15 h 29 de l'aéroport vers l'hôtel Sofitel pour signaler l'oubli d'un de ses téléphones portables dans sa chambre a permis de le localiser et de procéder à son interpellation^{16, 17}.



Cyrus Vance, Jr., procureur du comté de New York en 2009.

Mis en état d'arrestation au commissariat de Harlem¹⁸, il est accusé d'avoir, quelques heures auparavant¹⁹, agressé sexuellement une femme de chambre, Nafissatou Diallo, dans la suite n° 2806 de l'hôtel Sofitel de New York. Âgée de trente-deux ans et installée aux États-Unis depuis 2004^{20, 21}, celle-ci réside dans le Bronx et fait partie de la communauté des Peuls de New York venus principalement du Fouta-Djalon (Guinée)^{22, 23, 24} — elle est née à Tchiakoullé, hameau du nord de la Guinée situé dans le massif du Fouta-Djalon²⁵.

Le bureau du procureur de Manhattan, Cyrus Vance, Jr., décide alors d'engager une procédure pénale contre Dominique Strauss-Kahn pour sept chefs d'accusation^{Note 1}, dont ceux d'acte sexuel criminel, de tentative de viol, d'abus sexuel et de séquestration^{26, 27}.

Le 25 mai 2011, le parquet, qui a pour rôle d'apporter des preuves de la culpabilité de l'accusé²⁸, est renforcé par les avocates Joan Illuzzi-Orbon et Ann P. Prunty²⁹.

Rapports médicaux

Le 14 mai 2011, à 15 h 58, Nafissatou Diallo est admise au St. Luke's-Roosevelt Hospital Center (en), où elle est examinée par un spécialiste des examens médico-légaux dans le cadre d'agressions sexuelles (*sexual assault forensic examiner*, ou *safe*). Le médecin note dans le rapport : « Contusion, douleurs musculaires, tension ». Il est précisé que Nafissatou Diallo se plaint de douleurs à l'épaule gauche et qu'un examen par scanographie montre une rupture du ligament. Le rapport présente un schéma de la zone vaginale, sur lequel le médecin a porté les mentions « rougeur sur la fourchette » et « trauma », et se termine par cette conclusion : « Diagnostic : agression. Cause des blessures : agression – viol »^{30, 31}. Ce rapport initial, dont certains éléments s'appuient sur les déclarations de la plaignante à son arrivée à l'hôpital^{32, 33, 34, 35}, sera complété plus tard par le rapport médico-légal diligenté par le procureur, dans lequel figurent en particulier des interrogatoires d'un expert médical et de la première

examinatrice de Nafissatou Diallo, menés par le procureur lui-même et aboutissant, par exemple, à la conclusion que la rougeur décrite dans le rapport initial était un élément non spécifique, qui pouvait être attribué à des causes autres qu'un traumatisme³⁶.

Procédures judiciaires

Procédure pénale

Version et défense de la plaignante

Selon Paul J. Browne, porte-parole de la police³⁷, Nafissatou Diallo déclare être entrée dans la suite vers midi pour y faire le ménage, à la demande de son supérieur hiérarchique, et qu'elle n'a pas utilisé sa clef magnétique, un employé du service en chambre de l'hôtel, présent sur place peu de temps auparavant, n'ayant pas fermé la porte.

Peu après, Dominique Strauss-Kahn est, selon elle, sorti nu de la salle de bains et s'est approché d'elle par derrière pour tenter de la contraindre à des rapports sexuels^{38,39,40}, en fermant la porte de la suite. Elle déclare être parvenue néanmoins à s'enfuir de celle-ci, après une chute.

D'après le *Daily Beast*, citant des sources proches de l'enquête, Nafissatou Diallo est retrouvée vers 12 h 30, prostrée, cachée dans le couloir de l'hôtel, traumatisée, essayant de vomir, crachant par terre et avec des difficultés à parler⁴¹. Elle explique à une collègue ce qui lui est arrivé, puis à deux de ses supérieurs hiérarchiques et enfin au chef de la sécurité de l'hôtel qui, après consultation du directeur, appelle la police.

Nafissatou Diallo est dans un premier temps représentée par Jeffrey J. Shapiro⁴², avocat aux barreaux de New York et de Californie⁴³, secondé à partir du 25 mai 2011^{44,45} par Norman Siegel, ancien directeur du *New York Civil Liberties Union* (NYCLU) et figure de la lutte pour les droits civiques, et Kenneth P. Thompson⁴⁶, avocat afro-américain de New York et ancien procureur fédéral.

Depuis le 6 juin 2011, seul le cabinet de Kenneth P. Thompson et Douglas Wigdor, Thompson Wigdor LLP, spécialisé dans les affaires de discrimination⁴⁷, représente Nafissatou Diallo, Jeffrey J. Shapiro et Norman Siegel ayant décidé de se retirer^{48,49}.

Le 23 juin 2011, Thibault de Montbrial, avocat pénaliste au barreau de Paris, est désigné par Kenneth P. Thompson pour représenter en France les intérêts de Nafissatou Diallo⁵⁰.

Version et défense de l'accusé

Dominique Strauss-Kahn, dont la défense est assurée par le cabinet d'avocats new-yorkais Benjamin Brafman & Associates, P. C. et William Taylor, avocat pénaliste au barreau de Washington⁵¹, « nie de la manière la plus forte possible les accusations qui pèsent contre [lui]^{52,53} ».

La défense de Dominique Strauss-Kahn a tenté de restituer l'emploi du temps de celui-ci, dans le but de montrer qu'il avait quitté l'hôtel une demi-heure avant l'agression supposée⁵⁴. Il aurait ainsi quitté l'hôtel à 12 h 28 et déjeuné avec une de ses filles, Camille, étudiante en Ph.D. à l'université Columbia, à 12 h 45, avant de se rendre à l'aéroport John-F.-Kennedy pour prendre le vol AF 023,

dont la réservation avait été effectuée une semaine auparavant⁵⁵. À la suite du changement par la police de l'heure de l'agression supposée, les avocats de Dominique Strauss-Kahn plaident la relation consentie⁵⁶.

L'enquête à décharge de la défense est confiée à la société Guidepost Solutions⁵⁷. La défense fait également appel à la société de consultants TD International⁵⁸.

Le 26 mai 2011, la défense accuse la police d'être à l'origine de fuites et redoute que l'accusé ne bénéficie pas d'un « procès équitable »⁵⁹ ; ses avocats affirment par ailleurs détenir des preuves pouvant « gravement mettre en doute la crédibilité » de la femme de chambre⁶⁰. Ils contestent les accusations portées contre eux, notamment en France⁶¹, de vouloir « salir injustement la plaignante » et émettent le 14 juin un communiqué⁶² réfutant cette allégation^{63, 64}.

Après que Dominique Strauss-Kahn eut, le 6 juin 2011, plaidé « non coupable », la défense a jusqu'au 23 août 2011, dernière date prévue de la prochaine audience, pour prendre connaissance du dossier de l'accusation.

Le 16 août 2011, les avocats de Dominique Strauss-Kahn protestent contre la diffusion par la presse du rapport médico-légal concluant à un viol, déclarant que sa « conclusion est basée presque exclusivement sur le témoignage de la plaignante » et que les blessures évoquées « ne sont pas du tout des blessures » et « peuvent avoir été provoquées par de nombreuses autres causes qu'une agression sexuelle, y compris par un rapport sexuel consenti plusieurs jours avant l'incident »^{65, 66}. Ils jugent ce rapport « inexact et malveillant » et envisagent des « suites » pour atteinte à la présomption d'innocence⁶⁷. Le 18 mai, Benjamin Brafman avait déclaré : « Les preuves médico-légales, selon nous, ne coïncident pas avec un rapport forcé »⁶⁸.

Les avocats de Dominique Strauss-Kahn ont aussi démenti, le 3 juillet, toute relation tarifée entre leur client et la femme de chambre du Sofitel^{69, Note 2}. Selon *Le Figaro* du 4 juillet 2011, ils auraient avancé un scénario dans lequel la femme de chambre, « qui aurait l'habitude de recevoir une gratification en échange de ses faveurs sexuelles », serait retournée dans la chambre de Dominique Strauss-Kahn après qu'il l'a quittée et, n'y trouvant pas « la rémunération escomptée », « aurait alors décidé de dénoncer un viol »⁷⁰. Le 24 août 2011, ils admettent une relation consentie et considèrent que leur client a payé « au prix fort une absence passagère de jugement qui n'avait rien de criminel »⁷¹.

Déroulement de la procédure pénale

Première comparution devant le tribunal pénal de la ville de New York

La phase qui suit l'arrestation concerne notamment la prise d'empreintes, la photographie destinée à l'identité judiciaire, la levée des antécédents judiciaires. Divers éléments, dont certains récupérés dans la suite lors d'une reconstitution réalisée par la police, sont envoyés à un laboratoire spécialisé pour rechercher notamment des traces éventuelles d'ADN⁷². Dominique Strauss-Kahn accepte de se soumettre à un examen médico-légal et dément toutes les accusations dont il est l'objet.



Prison de Rikers Island.

L'immunité diplomatique du FMI, invoquée par Dominique Strauss-Kahn lors de son arrestation¹⁷, ne peut être utilisée dans la mesure où elle ne concerne que les délits commis lors d'activités officielles⁷³.

Le 16 mai 2011⁷⁴, Dominique Strauss-Kahn comparait devant le tribunal pénal de la ville de New York ^(en) (*New York City Criminal Court*), présidé par la juge Melissa Carow Jackson. John « Artie » McConnell, substitut du procureur de Manhattan⁷⁵, déclare que la femme de chambre a fourni un compte-rendu détaillé de l'agression supposée et qu'elle a reconnu Dominique Strauss-Kahn lors d'une parade d'identification. Il évoque également une « conduite similaire⁷⁶ », faisant allusion au cas de Tristane Banon⁷⁷, une jeune journaliste française qui avait accusé Dominique Strauss-Kahn d'agression sexuelle au cours d'un entretien⁷⁸. Une requête de la défense pour sa libération sous caution (un million de dollars)⁵⁵ est rejetée par la juge, qui invoque un risque de fuite.

Dominique Strauss-Kahn est alors placé en détention provisoire à la prison de Rikers Island, dans une cellule individuelle du quartier réservé aux détenus atteints d'une maladie transmissible afin de prévenir toute agression de la part des autres détenus⁷⁶. Escorté en permanence par un gardien, il fait également l'objet d'une surveillance anti-suicide⁷⁹. Le 18 mai 2011, dans une lettre rédigée depuis sa cellule de prison, il démissionne de ses fonctions de directeur général du FMI^{80,81}.

Inculpation formelle par un grand jury

Le 19 mai 2011, un grand jury^{82, Note 3} l'incolpe formellement de sept chefs d'accusation^{39,83,84}. Le même jour, Michael J. Obus, juge de la Cour suprême de l'État de New York (*New York State Supreme Court*), accepte, malgré l'opposition du substitut du procureur John Artie McConnell, sa libération sous caution avec plusieurs conditions : le versement d'une caution d'un million de dollars avec un dépôt de garantie de cinq millions de dollars, le retrait de son passeport, une assignation à résidence à New York avec présence de caméras de surveillance, une présence permanente d'un garde armé, à ses frais, le port d'un bracelet électronique muni d'un GPS, des conditions de contact et de sortie restreintes⁸⁵.

Le 20 mai 2011, il quitte la prison de Rikers Island pour être provisoirement placé en résidence surveillée⁸⁶ dans un appartement de l'immeuble sis au 71, Broadway⁸⁷, dans le quartier de Lower Manhattan, près de Ground Zero⁸⁸, et appartenant à la société Stroz Friedberg chargée de l'assignation à résidence de Dominique Strauss-Kahn⁸⁹. Parmi les occupants également en résidence surveillée de l'immeuble figure le *hacker* Andrew Auernheimer⁹⁰. Le 25 mai 2011, Dominique Strauss-Kahn, dont la présence n'est pas souhaitée par les copropriétaires des nombreux immeubles démarchés — les règlements de copropriété font souvent mention à New York d'une clause d'agrément, c'est-à-dire d'« un droit de regard » sur les nouveaux venus^{91,92,93} —, s'installe dans une maison située au 153, Franklin Street, dans le quartier de TriBeCa⁹⁴, résidence dont le loyer affiché est de 35 000 € par mois⁹⁵.

Décision de plaider « non coupable »

Le 6 juin 2011, lors d'une audience préliminaire à la Cour suprême de New York, Dominique Strauss-Kahn se voit signifier sa mise en accusation (*post-indictment arraignment*) et plaide « non coupable » des faits qui lui sont reprochés, ce qui permet la tenue d'un procès pénal⁹⁶.

Audience du 1^{er} juillet 2011

Les assistants du procureur de New York font part, dans une lettre datée du 30 juin 2011 adressée à la défense^{97, 98} de doutes sérieux sur la crédibilité de leur principal témoin^{Note 4, 99, 100, 101}. Dans ce courrier, ils affirment que Nafissatou Diallo a menti¹⁰² à plusieurs reprises, devant les enquêteurs et devant le grand jury^{Note 5}, notamment sur sa demande d'asile, sur un prétendu viol qu'elle aurait subi en Guinée, sur ses déclarations fiscales et sur les conditions exactes de l'agression décrite^{Note 6, 98}.

De son côté, le *New York Times* daté du 1^{er} juillet 2011 révèle le contenu d'une conversation téléphonique qui, 28 heures après l'agression sexuelle présumée, s'est déroulée entre l'accusatrice et un homme emprisonné pour possession de drogue et au cours de laquelle Nafissatou Diallo aurait notamment déclaré au détenu, en dialecte peul : « Ne t'inquiète pas, ce type a plein de fric. Je sais ce que je fais »^{103, 104}. Le 27 juillet 2011, l'avocat Kenneth Thompson fait état de nouvelles traductions qui auraient eu lieu dans le bureau du procureur et qui montreraient que Nafissatou Diallo n'a pas tenu ces propos¹⁰⁵.

Le 1^{er} juillet également, une audience imprévue se tient afin d'examiner les conditions de la liberté conditionnelle de Dominique Strauss-Kahn¹⁰⁶. Considérant qu'après l'apparition de ces nouveaux éléments de l'enquête, le risque que l'accusé ne se présente pas à l'instance a fortement diminué¹⁰⁷, le juge Michael Obus décide de le libérer sur parole. À la suite de cette audience, toutes les mesures liées à sa liberté surveillée sont suspendues. Son passeport ne lui est cependant pas restitué, car il est tenu de rester sur le territoire des États-Unis, les poursuites n'étant pas pour autant abandonnées¹⁰⁸.

Les parties réagissent de façon opposée à cette décision : si Benjamin Brafman, un des avocats de Dominique Strauss-Kahn, s'estime « confiant »¹⁰⁶ car ces événements « renforcent [sa] conviction qu'il sera acquitté »¹⁰⁶, Kenneth Thompson, l'avocat de la plaignante, décide d'être plus offensif^{109, 110, 111}.

Stratégies médiatiques

À l'entrée et à la sortie de l'audience du 6 juin 2011 au cours de laquelle il a plaidé « non coupable », Dominique Strauss-Kahn est conspué aux cris de « *Shame on you!* » (« Honte à vous ! ») par une centaine de femmes de chambre, à l'initiative du syndicat des employés d'hôtel¹¹², qui est très puissant à New York et joue un rôle important dans cette affaire¹¹³.

Dans un premier temps, la plaignante comme l'accusé adoptent une stratégie de communication quasi identique : aucun interview de l'une comme de l'autre à la presse écrite et audiovisuelle, aucune image de la plaignante, aucune version des faits qui se sont déroulés dans la suite du Sofitel défendue par l'accusé ou ses avocats. Deux mois après le début de l'affaire, les avocats de Nafissatou Diallo choisissent une nouvelle stratégie : le 25 juillet 2011, elle fait sa première



La résidence surveillée de Dominique Strauss-Kahn, au 153, Franklin Street, une maison de deux étages de brique rouge.

apparition publique sur la chaîne de télévision ABC News et devant les journalistes de Newsweek¹¹⁴. Selon les avocats de Dominique Strauss-Kahn, l'accusatrice cherche à « enflammer l'opinion publique »¹¹⁵.

Abandon des charges

Une nouvelle audience était prévue le 18 juillet 2011¹¹⁶. À la demande des parties qui poursuivent leur enquête, elle est reportée au 1^{er} août¹¹⁷, puis au 23 août¹¹⁸.

Le 20 août, l'avocat de Nafissatou Diallo, Kenneth P. Thompson, annonce que sa cliente est convoquée le 22 août par le procureur Cyrus Vance. Il déclare au New York Times s'attendre à l'abandon partiel ou total des chefs d'accusation visant Dominique Strauss-Kahn^{119, 120}.

Le 22 août, Thompson Wigdor, un des avocats de la plaignante, demande à la cour de nommer un procureur spécial¹²¹. Dans l'après-midi, une motion de non-lieu^{122, 123} (*recommendation for dismissal*), rédigée par les procureurs généraux adjoints Joan Illuzzi Orbon et John « Artie » McConnell, est transmise à la cour suprême de l'État de New York. L'argument principal invoqué est le manque de crédibilité de la plaignante qui a menti à de nombreuses reprises, particulièrement au sujet d'un viol en Guinée n'ayant pas eu lieu, ce qui exclut, selon le procureur, que le témoignage seul de la plaignante puisse convaincre un jury au-delà de tout doute raisonnable (*beyond a reasonable doubt*)¹²⁴. Le procureur confirme par ailleurs la teneur de la conversation téléphonique de la plaignante avec son fiancé incarcéré « dans laquelle a été mentionné le potentiel gain financier qu'il était possible de tirer de l'événement du 14 mai 2011 » (« *Ne t'inquiète pas, ce type a beaucoup d'argent, je sais ce que je fais.* »^{125, 126}), alors qu'à une date très proche de cette conversation, elle avait déclaré « sans équivoque » aux enquêteurs, « qu'elle n'avait pas saisi la justice en vue d'obtenir de l'argent »^{123, 127}. Il précise que si « les preuves démontrent que l'accusé a eu un rapport sexuel hâtif avec la plaignante », rien n'indique que « ce rapport était forcé ou non consenti »^{128, 129}. À la demande du procureur, le juge Michael Obus décide le 23 août 2011 d'abandonner les poursuites contre Dominique Strauss-Kahn¹³⁰.

Dominique Strauss-Kahn récupère son passeport le 25 août 2011¹³¹ et rentre en France le 4 septembre 2011^{132, 133}.

Procédure civile

Plainte déposée par Nafissatou Diallo

Le 8 août 2011, Nafissatou Diallo dépose une plainte devant un tribunal civil du Bronx, contre Dominique Strauss-Kahn, au sujet de ce qui se serait passé au Sofitel de New York^{134, 135, 136, 137, 138}. Dans son assignation, Nafissatou Diallo réitère ses accusations contre Dominique Strauss-Kahn : « attaque violente et sadique, comportement humiliant et dégradant, atteinte à sa dignité de femme »¹³⁹.

Plainte déposée par Dominique Strauss-Kahn

Le 14 mai 2012, un an exactement après son arrestation à New York, Dominique Strauss-Kahn porte plainte contre Nafissatou Diallo pour accusations infondées et diffamation^{140, 141} : dans un document de dix-huit pages adressé au juge Douglas McKeon, il accuse la femme de chambre de lui avoir « volontairement infligé une souffrance émotionnelle », « d'être directement responsable de son emprisonnement », qui l'a contraint à démissionner de la présidence du FMI, évoque des

« opportunités professionnelles » perdues, réclame « au moins un million de dollars »^{142, 143} et répond aux 63 accusations portées par Nafissatou Diallo, dans sa propre plainte de dix-sept pages^{144, 145, 146}.

Certains médias soulignent la concordance de dates entre cet acte de procédure et l'investiture présidentielle de François Hollande qui a lieu le lendemain, alors que la plainte rappelle qu'au moment des faits il était « considéré par certains comme le prochain président français »^{145, 147, 148} et que selon le journal *Le Monde* « le fantôme de DSK n'a cessé de planer sur la campagne présidentielle jusqu'à la victoire de François Hollande, le 6 mai 2012 »¹⁴⁹.

Déroulement de la procédure civile

Rejet de l'argument d'immunité diplomatique

Le 26 septembre 2011, Dominique Strauss-Kahn demande le classement de la plainte au civil de Nafissatou Diallo, faisant valoir l'immunité diplomatique dont il bénéficiait, selon lui, au moment du dépôt de la plainte, du fait de sa qualité de directeur général du Fonds monétaire international¹⁵⁰.

Une première audience au civil se tient le 28 mars 2012 devant le juge Douglas McKeon, de la Cour suprême du Bronx. Nafissatou Diallo et Dominique Strauss-Kahn y sont représentés par leurs avocats^{151, 152}.

Le 1^{er} mai 2012, le juge Douglas McKeon fait savoir qu'il ne retient pas l'argument concernant l'immunité de DSK et déclare donc recevable la plainte de Nafissatou Diallo au civil^{153, 154}.

Transaction financière qui met fin, sans procès public, aux procédures judiciaires

Selon une information publiée par CNN en août 2012¹⁵⁵, des pourparlers seraient en cours pour tenter d'aboutir à un arrangement financier qui empêcherait la tenue du procès civil devant le Tribunal. Les deux parties démentent¹⁵⁶. Recensant les motivations qui pourraient conduire les parties à rechercher un tel compromis, *L'Express* affirme que l'une et l'autre peuvent souhaiter « éviter que leur vie privée ne soit exposée au grand jour »¹⁵⁶. Dominique Strauss-Kahn a, quant à lui, tout intérêt à éviter une audience publique¹⁵⁷ au cours de laquelle, « à la différence du procès pénal, il ne pourra pas se murer dans le silence »¹⁵⁸. Subsidiairement, il éviterait de comparaître devant un Tribunal du Bronx, où les jurés locaux sont réputés « plus favorables aux victimes issues des minorités » « black et latino »¹⁵⁶.

Le 10 octobre 2012, le site Internet du magazine *Le Point* publie des extraits d'une interview exclusive de Dominique Strauss-Kahn, dans laquelle il évoque pour la première fois ce qui s'est passé le 14 mai 2011 dans la chambre 2806 du Sofitel de New York, déclare que cela « ne tombe pas sous le coup de la loi » et confie être « frustré » de ne pouvoir dire à ce jour sa vérité, en raison de ce qu'il nomme les « contraintes du procès civil »¹⁵⁹.

Le 29 novembre 2012, le journal *The New York Times* annonce qu'un accord amiable a été trouvé entre Dominique Strauss-Kahn et son accusatrice, Nafissatou Diallo^{139, 160}. L'indemnité financière versée à Nafissatou Diallo s'élèverait à 6 millions de dollars selon le journal *Le Monde*¹⁶¹, ce que démentent ses avocats¹⁶², et à 1,5 million de dollars (dont 500 000 pour ses avocats) selon le *Journal du dimanche*, qui fait état d'une confirmation de la part de l'entourage de Dominique Strauss-Kahn¹⁶³. Selon le *New York Times*, cette transaction serait intervenue une semaine avant

l'audience devant le Juge de la Cour Suprême du Bronx, au cours de laquelle l'avocat de Nafissatou Diallo souhaitait confronter Dominique Strauss-Kahn aux témoignages d'autres femmes qu'il aurait agressées¹³⁹.

Le 10 décembre 2012, le juge McKeon, chargé de l'affaire, valide la transaction entre les parties, en annonce la confidentialité et clôt ainsi définitivement l'affaire du Sofitel de New York, commencée dix-neuf mois plus tôt¹⁶⁴. L'accord financier met fin à toutes les procédures engagées au civil, celle de Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn et celle de Dominique Strauss-Kahn contre Nafissatou Diallo. Ainsi, l'ancien directeur du Fonds monétaire international ne donnera jamais à la justice sa version des faits concernant le 14 mai 2011¹⁶⁵. Aux États-Unis, les parties préfèrent souvent une transaction financière plutôt qu'un procès civil^{160, 166}.

À la suite de cette transaction financière, Nafissatou Diallo ouvre à New York, dans le Bronx, un restaurant « africain, américain et espagnol ». En mars 2015, un incendie endommage l'établissement. La jeune femme aurait investi par la suite à Dakar, au Sénégal, en achetant un immeuble de trois étages avec des appartements luxueux^{167, 168}.

Réactions

En France, le *Le Journal du dimanche* a réussi à modifier sa "Une" peu avant minuit après avoir appris via le réseau social Twitter l'arrestation à New-York du directeur général du FMI¹⁶⁹, devenant le seul journal à en parler pendant 24 heures.

Dominique Strauss-Kahn

Dominique Strauss-Kahn ne s'est pas exprimé durant toute la procédure pénale. Le 29 août 2011, lors de sa visite au Fonds monétaire international à Washington, il déclare qu'il souhaite « s'excuser » pour ceux qui ont souffert à cause de sa propre « erreur »¹⁷⁰.

Le 18 septembre 2011, il s'exprime au journal de 20 heures de TF1. Il met en avant le rapport du procureur de New York¹²³, qu'il considère comme une motion de « non-lieu » et met en cause l'hebdomadaire *L'Express*, qu'il qualifie de « tabloïd », ainsi que la direction de l'hôtel Sofitel de New York, qu'il soupçonne implicitement de ne pas avoir donné les mêmes informations à ses avocats qu'à ceux de Nafissatou Diallo¹⁷¹. S'il reconnaît une « faute morale » (« vis-à-vis de [sa] femme, de [ses] enfants, de [ses] amis, mais aussi des Français »), il nie catégoriquement qu'il y ait eu agression sexuelle ou relation tarifée¹⁷². Cette interview fait partie d'un plan de communication dont s'occupe son attachée de presse Anne Hommel, ancienne de l'agence Euro RSCG qui reconnaît que « l'exercice est un échec anticipé », « au sens où DSK ne sera ni pardonné, ni excusé du choc qu'il a produit » mais il vise à relâcher la pression médiatique¹⁷³.

Proches de Dominique Strauss-Kahn

Le lendemain de l'arrestation de son mari, Anne Sinclair déclare dans un communiqué qu'elle ne croit « pas une seule seconde aux accusations qui sont portées contre [son] mari » et ne doute « pas que son innocence soit établie »¹⁷⁴. Le 22 avril 2014, elle s'exprime pour la première fois publiquement sur l'affaire du Sofitel de New York, dans l'émission *Un jour, un destin* de France 2, et déclare à propos des accusations formulées par Nafissatou Diallo, sans jamais les nommer : « Non je n'y ai jamais cru, je ne le crois pas et je sais que ce n'est pas le cas »¹⁷⁵ (les médias parlent

d'une accusation de viol alors qu'il s'agit en réalité d'une accusation de « tentative de viol »^{note 1}). Dans la même émission, elle fait part de ses doutes quant à la neutralité de Nicolas Sarkozy dans cette affaire¹⁷⁶.

Le journaliste Jean-François Kahn, ami du couple, pense qu'il n'y a pas eu « tentative violente de viol » mais parle d'une « imprudence » et d'un « troussage de domestique ». Cette dernière déclaration lui vaut de nombreuses critiques. Il déclare quelques jours plus tard que « cette formule [était] une connerie »¹⁷⁷. L'ancien ministre de la Justice Robert Badinter dénonce de son côté « une mise à mort médiatique » avec la diffusion des images montrant Dominique Strauss-Kahn menotté, se disant « bouleversé et indigné » par cette « tragédie »¹⁷⁸.

Le philosophe Bernard-Henri Lévy s'interroge sur le fait qu'une femme de ménage puisse se trouver seule « dans la chambre d'un des personnages les plus surveillés de la planète », affirmant que dans « la plupart des grands hôtels new-yorkais », il y a des « brigades de ménage composées de deux personnes ». Il se montre critique envers la juge Melissa Jackson, qui a décidé de placer Dominique Strauss-Kahn en détention provisoire, dénonçant le fait de l'avoir livré « à la foule des chasseurs d'images qui attendaient devant le commissariat de Harlem » en faisant « semblant de penser qu'il était un justiciable comme un autre »^{179,180,181}. Cette prise de position lui vaut de vives critiques de la part de la presse américaine¹⁸².

Personnalités politiques

À gauche, la première secrétaire du Parti socialiste, Martine Aubry, se déclare le 15 mai 2011 « totalement stupéfaite » par l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn et parle de « coup de tonnerre »¹⁸³. François Hollande déclare qu'« il faut réagir à la fois avec émotion mais aussi avec retenue », « se garder de toute conclusion prématurée » et précise que « cela n'implique pas le Parti socialiste »¹⁸⁴. De leur côté, les strauss-kahniens Jean-Marie Le Guen et Jean-Christophe Cambadélis affirment que cela ne « ressemble pas » à Dominique Strauss-Kahn et appellent à ne pas tirer de conclusion hâtive^{185,186}. Jack Lang s'attire des critiques à la suite de propos qu'il tient le 16 mai 2011 (« Quand on connaît un tout petit peu le système américain […] alors qu'il n'y a pas mort d'homme, ne pas libérer quelqu'un qui verse une caution importante, ça ne se fait pratiquement jamais¹⁸⁷. »).

Arnaud Montebourg, quant à lui, se dit gêné, le 26 mai 2011, par le fait que des milliers de dollars « vont être dépensés pour tenter de décrédibiliser une femme pauvre, noire, qui travaille dur » et critique le système judiciaire américain, grâce auquel « si vous avez de l'argent, vous pouvez échapper à la prison »¹⁸⁸. Le magazine *Le Point* rapporte, le 16 juin 2011, le commentaire d'Eva Joly, candidate de Europe Écologie Les Verts à l'élection présidentielle française de 2012 : « C'est un homme ; il est riche, puissant et connu, face à une femme faible, pauvre et inconnue. Il a perdu. »¹⁸⁹ (ancienne juge d'instruction, elle avait déclaré en août 2010 : « DSK, je le connais bien, je l'ai mis en examen. »¹⁹⁰).

Dans leur ensemble, les personnalités politiques de droite, sur les recommandations du président Nicolas Sarkozy, se montrent prudentes et insistent sur le respect de la présomption d'innocence, tout en déplorant l'impact que peut avoir cette affaire sur l'image de la France au niveau international¹⁹¹. Dans les heures qui suivent l'arrestation, certaines livrent néanmoins des commentaires tranchés¹⁹². Le député UMP Bernard Debré se montre le plus critique, estimant que Dominique Strauss-Kahn est un « homme peu recommandable » qui « humilie la France » en se « vautr[ant] dans le sexe », un « délinquant sexuel » qui aurait, selon lui, agressé d'autres employées de l'hôtel Sofitel de New York^{193,194} ; il admet par la suite avoir « surréagi »^{195,196}.

La présidente du Front national, Marine Le Pen, considère pour sa part que Dominique Strauss-Kahn est « définitivement discrédité comme candidat à la plus haute fonction de l'État » et critique le fait que « le Tout-Paris » avait connaissance des « rapports légèrement pathologiques que M. Strauss-Kahn semble entretenir à l'égard des femmes »¹⁹⁷.

Interrogé par des journalistes russes, Vladimir Poutine déclare, le 27 mai 2011, ne pouvoir croire à l'affaire « telle qu'elle a été présentée au départ » et avoir « du mal à [en] évaluer les dessous politiques »^{198, 199}.

Le 22 août 2011, après la demande d'abandon des charges visant Dominique Strauss-Kahn, les responsables du Parti socialiste affichent leur satisfaction : Martine Aubry se dit « très heureuse », Harlem Désir parle d'un « immense soulagement », François Hollande se « réjouit pour Dominique Strauss-Kahn, ses proches, sa famille »²⁰⁰. Le secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé, déclare : « Du point de vue de sa personne, je suis heureux pour M. Strauss-Kahn car il a subi une épreuve judiciaire particulièrement lourde »²⁰¹.

D'autres en revanche déplorent la décision du procureur et regrettent l'absence de procès, à l'instar de la communiste Marie-George Buffet, qui considère qu'il s'agit d'« une mauvaise nouvelle pour la justice » et « pour les femmes »²⁰², ou de la députée UMP Françoise Hostalier, qui trouve cela « étonnant et très choquant »²⁰³. Pour Marine Le Pen, la fin de la procédure pénale laisse un goût « amer » et « nauséabond »²⁰⁴.

Le 29 août 2011, l'ancien Premier ministre Michel Rocard affirme que Dominique Strauss-Kahn était atteint d'une « maladie mentale » l'empêchant de « contrôler ses pulsions »²⁰⁵. Le lendemain, Martine Aubry déclare penser « la même chose que beaucoup de femmes sur l'attitude de Dominique Strauss-Kahn vis-à-vis des femmes »^{206, 207, 208}. De son côté, Arnaud Montebourg exige de l'ancien directeur général du FMI qu'il fasse des excuses « aux socialistes » et « au peuple de gauche », puis souhaite qu'« ensuite il garde le silence »²⁰⁹.

Associations féministes

Des associations féministes françaises, comme *Osez le féminisme*, *La Barbe* ou *Paroles de femmes*, se mobilisent face au « sexisme » qu'aurait selon elles engendré l'affaire^{210, 211}. *Osez le féminisme*, dont la présidente Caroline De Haas dénonce « la manière dont cette saga a été commentée en France par les médias et les figures politiques » qui « met en lumière un sexisme décomplexé, dont nous connaissons l'existence »²¹², lance le 21 mai 2011 la pétition « Ils se lâchent, les femmes trinquent »²¹³, qui recueille en six jours plus de 28 000 signatures, parmi lesquelles celles de nombreuses personnalités politiques et médiatiques^{214, 215}. Le 22 mai 2011, 500 personnes manifestent à Paris²¹⁶ et 3 000, le lendemain, devant le centre Pompidou²¹³. Ces associations, rejointes par des féministes américaines, considèrent que « tout comme [Dominique] Strauss-Kahn doit être présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été établie, la plaignante a droit au respect et sa parole ne doit pas être mise en doute jusqu'à preuve du contraire »²¹⁷.

Le 6 juillet 2011, Élisabeth Badinter, proche de Dominique Strauss-Kahn, exprime sa colère contre certaines associations féministes et déclare qu'« on ne se sert pas d'une possible injustice pour faire avancer une cause »²¹⁸.

À la suite du non-lieu prononcé à l'égard de Dominique Strauss-Kahn, plusieurs mouvements féministes expriment leur « déception » et se montrent critiques. Zineb El Rhazoui, porte-parole de *Ni putes ni soumises*, précise qu'il « n'est pas blanchi » et regrette la « dérive dangereuse qui fait que des victimes devraient être parfaites pour être crues »²¹⁹. La présidente de la Ligue

internationale des femmes, Annie Sugier, qui a créé un comité « Justice pour Nafissatou Diallo », estime quant à elle qu'« au regard du rapport médical, il est évident qu'il s'agit d'un viol »²²⁰ et qu'« il y a un déni de justice, parce qu'on ne va pas jusqu'au bout de la procédure, on ne va pas au fond du dossier »²¹⁹. Pour Julie Muret, porte-parole d'*Osez le féminisme*, « cette affaire a été un révélateur du sexisme ambiant en France »²²¹.

Le journaliste Claude-Marie Vadrot estime, le 24 août 2011, sur *Politis.fr*, que la mise hors de cause de Dominique Strauss-Kahn « n'est pas une rebuffade vis-à-vis des femmes, au contraire, n'en déplaît aux couinements de quelques féministes qui n'ont rien compris »²²². Sur *Causeur.fr*, Élisabeth Lévy fustige les féministes pour qui « chaque mâle reste un violeur présumé »²²³.

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 7 septembre 2011, Gisèle Halimi, qui se demandait dans *Le Parisien* du 18 mai 2011 « Comment voulez-vous croire qu'une simple femme de ménage, noire, mère célibataire de surcroît, ne dise pas la vérité ? »²²⁴ — le philosophe Raphaël Enthoven, proche de Dominique Strauss-Kahn, lui répondra dans *l'Express*, le 1^{er} septembre 2012, que l'« on peut être faible et fourbe, riche et innocent »²²⁵ —, considère que le retour en France de Dominique Strauss-Kahn est « indécent » et fustige « l'indulgence et l'indécence qui ont marqué la relation médiatique de ce détestable feuilleton »²²⁶.

Jean Quatremer, du journal *Libération*, estime que la presse française « protège » les hommes politiques et l'écrit ainsi : « Cet épisode m'a amené à m'interroger sur le journalisme français, car je le trouve, comme l'a montré la suite de l'histoire, particulièrement révélateur du rapport au pouvoir de la presse française, et d'une certaine forme d'impunité dont jouissent les puissants dans ce pays. »²²⁷.

Écrivains

Des écrivaines ont publié des tribunes plutôt en défaveur de DSK, telles Virginie Despentes dans le *Guardian*²²⁸ ou Christine Angot, dans *Libération*²²⁹. *Le Nouvel Observateur* souligne l'influence sur celle-ci du texte de Marguerite Duras, intitulé « Sublime, forcément sublime Christine V. » et publié aussi dans *Libération*, le 17 juillet 1985, au moment de l'affaire Grégory, Angot désignant publiquement dans son texte la culpabilité d'une personnalité, sans présomption d'innocence, à la manière de Duras²³⁰.

D'autres écrivains ont aussi réagi publiquement, tels Frédéric Beigbeder, Jay McInerney, Catherine Millet ou encore Yann Moix²³¹. En octobre 2011, Marc-Édouard Nabe auto-édite *L'Enculé*, un roman qui traite de l'affaire²³².

Personnalités diverses

En décembre 2012, le pénaliste américain, Alan Dershowitz, déclare n'avoir toujours pas compris « pourquoi Cyrus Vance a fait marche arrière et a abandonné le cas si facilement »²³³. L'avocat affirme : « Si vous comparez l'affaire DSK à celle de Mike Tyson, le boxeur a passé plusieurs années

en prison sur la base d'une accusation bien plus faible »²³³ et avance un élément d'explication, selon lui : « Dominique Strauss-Kahn a un excellent avocat, Benjamin Brafman, et le procureur de New York, Cyrus Vance Jr, savait que le procès serait long et difficile »²³³.

Impact de l'affaire

Couverture médiatique

L'impact médiatique planétaire de l'affaire a été mesuré par la société d'analyse des médias Kantar Media : Dominique Strauss-Kahn a fait la Une d'environ 150 000 quotidiens nationaux en quelques jours^{234, 235}, une couverture médiatique notamment supérieure à celle qui a suivi l'élection de Barack Obama²³⁶. En France, durant la semaine du 15 au 22 mai 2011, Kantar Media a comptabilisé 13 761 unités de bruit médiatique (UBM)^{Note 7}, soit un niveau jamais atteint depuis la création de cet instrument de mesure en 2000 : chaque Français de 15 ans et plus aurait été en contact 137 fois avec cet événement dans les médias.



Cadreur et reporters devant la résidence surveillée de Dominique Strauss-Kahn à New York.

L'annonce de l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn et le déclenchement de l'affaire ont par ailleurs généré une hausse des audiences des journaux télévisés et des magazines d'information des chaînes françaises, notamment d'information continue²³⁷, ainsi que des ventes de la presse écrite²³⁸ (+ 113 % pour Libération par exemple²³⁹).

En outre, selon l'institut Netscope, l'affaire a eu un écho certain sur les blogs et les réseaux sociaux, notamment Twitter^{240, 241, 242}, phénomène également constaté sur Facebook ou l'encyclopédie en ligne Wikipédia²⁴³. En comparant les périodes du 15 au 21 mai 2011 et du 25 au 31 décembre 2011, Google a enregistré un intérêt 50 fois plus important du terme « DSK ».

Une enquête réalisée en ligne du 20 au 23 mai 2011 par l'institut Harris Interactive constate qu'une majorité de Français « portent un regard assez critique sur le traitement médiatique de l'« affaire Dominique Strauss-Kahn », particulièrement outre-Atlantique » et « considèrent que les médias n'ont pas respecté la vie privée de Dominique Strauss-Kahn »²⁴⁴.

Le 16 juin 2011, le philosophe Alain Finkielkraut « pourfend “le camp du bien” : gauche “bien-pensante”, droite “trop contente”, Américains donneurs de leçons et journalistes inquisiteurs, qui veulent en profiter pour “arracher le rideau de la vie privée” »²⁴⁵. Prenant un point de vue différent, l'association de critique des médias Acrimed a consacré une série d'articles²⁴⁶ cherchant à mettre en évidence les « compassions sélectives »²⁴⁷ des grands médias et la superficialité (ou le « néant journalistique²⁴⁸ ») du traitement médiatique de l'affaire.

L'avocat Fabrice Lorvo estime que Dominique Strauss-Kahn doit faire face à son retour en France, à ce qu'il appelle « un procès médiatique »²⁴⁹ et Céline Asselot se demande sur France Info si l'on se dirige en France vers « une justice médiatique »²⁵⁰.

Le journal France-Soir soumet quelques photos des protagonistes de l'affaire DSK à un psychologue, spécialiste de l'analyse des comportements physiques, et publie ses conclusions le 8 août 2011²⁵¹.

L'affaire Dominique Strauss-Kahn est comparée à des affaires judiciaires françaises dans lesquelles la notion de « procès médiatique » a également été dénoncée, par exemple à l'Affaire d'Outreau²⁵², à l'Affaire Alègre-Baudis²⁵³ et à l'Affaire Grégory. Elle donne aussi lieu à des analyses sur le sujet des accusations mensongères et sur celui de la loi du 9 juillet 2010 concernant celles-ci, appelées « dénonciations calomnieuses » en langage juridique et, à tort car à contresens, « fausses accusations » en langage populaire²⁵⁴.

Images de Dominique Strauss-Kahn menotté

Le 15 mai 2011, à 23 heures (UTC-5), après la fin de sa garde à vue, Dominique Strauss-Kahn, menotté et escorté par deux policiers, sort du commissariat de Harlem pour rejoindre une voiture blindée de la police de New York sous les flashes d'une cinquantaine de photographes. Ces images suscitent de nombreuses réactions en France lors de leur diffusion²⁵⁵. Martine Aubry juge la scène « profondément humiliante »²⁵⁶, tandis que Jean-François Copé pense « à l'image de la France », soulignant que ces photos passent « en boucle dans le monde entier »²⁵⁷. L'ancienne ministre de la Justice Élisabeth Guigou trouve que les images sont « d'une brutalité, d'une violence, d'une cruauté inouïes » et se dit heureuse qu'il n'y ait « pas le même système judiciaire » en France. Cette dernière, qui est à l'origine de la loi sur la présomption d'innocence du 15 juin 2000, ajoute qu'il est « interdit par la loi [française] » de « publier des photos de personnes menottées »²⁵⁸.

Le fait d'exposer des prévenus menottés sous l'œil des médias est une pratique courante aux États-Unis, appelée *perp walk* (la « marche du suspect »). Pour *Le Nouvel Observateur*, il s'agit d'une « pratique populaire et populiste » en « contradiction flagrante avec la présomption d'innocence »²⁵⁹. Le 17 mai 2011, le maire de New York, Michael Bloomberg, défend cette « tradition » en mettant en avant la manière de fonctionner du système judiciaire américain qui permet au « public [de] voir les auteurs présumés », tout en reconnaissant que « c'est triste » quand un accusé ayant subi le *perp walk* est reconnu non coupable²⁶⁰. Il revient sur ses positions le 5 juillet 2011, après la libération sur parole de Dominique Strauss-Kahn, en qualifiant cette pratique de « monstrueuse », ajoutant : « Nous diffamons les accusés au nom d'un spectacle, pour le cirque que cela représente »²⁶¹.

Le 17 mai 2011, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) condamne la diffusion de ces images et demande « la plus grande retenue dans la diffusion d'images relatives à des personnes mises en cause dans une procédure pénale » afin de respecter la « dignité humaine »²⁶².

Dominique de Leusse, avocat français de l'homme politique, déclare que ces images « portent atteinte à la dignité de Dominique Strauss-Kahn et à sa présomption d'innocence au sens de la loi française » et que « peu importe que des sites Internet soient émis des États-Unis ou des îles Fidji, c'est le lieu de réception du site qui est générateur du délit » et menace de déposer plainte auprès des médias qui ne respecteraient pas la loi²⁶³.

L'affaire Dominique Strauss-Kahn donne lieu à des comparaisons entre les systèmes judiciaires américain et français²⁶⁴.

Conséquences politiques

La candidature de Dominique Strauss-Kahn à la primaire socialiste de 2011, dite "primaire citoyenne de 2011" en vue de l'élection présidentielle de 2012, dont le calendrier est maintenu par la direction du Parti socialiste²⁶⁵, apparaît compromise du fait du déroulement en cours de la procédure judiciaire²⁶⁶.

Si, dans un premier temps, le Parti socialiste pouvait apparaître affaibli par le déclenchement de l'affaire^{267, 268}, les premiers sondages montrent que François Hollande et Martine Aubry, s'ils étaient candidats, recueilleraient de bons scores face à Nicolas Sarkozy au premier tour^{269, 270, 271, 272, 273} et seraient en mesure de remporter l'élection présidentielle^{271, 272, 273, 274}. Dominique Strauss-Kahn, qui jusque-là était la personnalité politique préférée des Français, perd 29 points de bonnes opinions dans les baromètres politiques Ifop réalisé les 19 et 20 mai 2011²⁷⁵ et TNS Sofres de juin 2011²⁷⁶.

Deux sondages publiés au début du mois de juillet montrent en outre qu'une majorité de Français ne souhaite pas sa candidature à la primaire socialiste ni à l'élection présidentielle^{277, 278}. Après l'abandon des poursuites pénales par le procureur, une majorité de Français déclare ne pas souhaiter un retour de Dominique Strauss-Kahn dans la primaire et ne pas vouloir qu'il joue « un rôle politique important pendant la campagne présidentielle pour soutenir le candidat socialiste » ni qu'il « fasse partie d'un éventuel nouveau gouvernement » si la gauche gagnait l'élection présidentielle^{279, 280}.

La démission de Dominique Strauss-Kahn de la direction du FMI entraîne la candidature puis l'élection à ce poste de Christine Lagarde, ministre française de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. En conséquence, le 29 juin 2011, le gouvernement François Fillon III fait l'objet d'un remaniement.

Rumeurs de machination

Dans les premiers jours suivant l'arrestation, la nature des accusations portées et le peu d'informations connues suscitent des doutes au sujet de leur réalité ou de l'existence d'un piège ou d'un complot^{281, 282, 283}. Elle est attisée par le fait que l'arrestation a été annoncée en premier par un jeune militant UMP sur Twitter (*Le Point* révélera qu'il s'agit de Jonathan Pinet, ami avec un stagiaire du Sofitel, qui lui a donné l'information)^{284, 285} et par le fait que Dominique Strauss-Kahn lui-même avait évoqué en avril 2011 le risque d'une machination²⁸⁶.

Un sondage CSA réalisé le 16 mai 2011 indique que 57 % des sondés pensent que Dominique Strauss-Kahn est « victime d'un complot »²⁶⁹, ce que des commentateurs relativisent néanmoins²⁸⁷. Le site Conspiracy Watch publie une analyse détaillée de ce sondage et des commentaires critiques sur l'affaire en général et sur les théories du complot qu'elle suscite²⁸⁸. D'autres analyses évoquent un choc culturel lié à la nature des actes mentionnés dans les accusations²⁸⁹, dont le « refoulement » aurait notamment provoqué les réactions de certaines personnalités politiques françaises devant un tel « traumatisme »²⁹⁰.

Le groupe français Accor, accusé de « connexions avec des officines », notamment par le député socialiste de l'Eure, François Loncle²⁹¹, réfute ces allégations²⁹². Le 21 juillet, une procédure disciplinaire est engagée contre le directeur de la gestion des risques du groupe, Xavier Graff, qui, le 24 juin, avait envoyé un courrier électronique « sur le ton de la plaisanterie » à propos de l'affaire, où il insinuait qu'Accor avait fait « tomber » DSK²⁹³.

Un article du journaliste américain Edward Epstein, paru le 26 novembre 2011 dans la *New York Review of Books*²⁹⁴ et très commenté par les médias français²⁹⁵, évoque un possible complot visant Dominique Strauss-Kahn²⁹⁶ dans lequel le Sofitel serait impliqué, ce que le groupe Accor dément²⁹⁷. Cette hypothèse est également contestée par le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, qui crée par ailleurs une polémique en mentionnant l'existence d'un contrôle de Dominique

Strauss-Kahn dans le bois de Boulogne en 2006²⁹⁸. La *New York Review of Books* rétracte subséquemment l'une des affirmations d'Epstein²⁹⁹ et Dominique Strauss-Kahn prend ses distances avec son biographe, Michel Taubmann, qui défend lui aussi la thèse d'un complot³⁰⁰.

Dans la culture

Documentaires

- Documentaire *L'affaire DSK* avec Gérard Leclerc, Président de LCP, Gilles Leclerc, Président de Public Sénat, sorti le 20 mai 2011 sur LCP^{301,302}
- Documentaire *Chambre 2806 : L'affaire DSK* de Jalil Lespert sorti le 7 décembre 2020 sur Netflix³⁰³.
- Documentaire audio immersif en 8 épisodes *Shame on you* (<https://feeds.audiomeans.fr/feed/af5cc190-53c2-41c0-a41d-13bd3339bea0.xml>) de Marine Pradel et Anne-Cécile Genre sorti en novembre 2023.

Dans la fiction

Certains sites littéraires font un parallèle entre l'affaire du Sofitel de New York et le roman de Tom Wolfe, *Le Bûcher des vanités*³⁰⁴.

L'affaire a inspiré le scénario d'un projet de film pornographique, *DXK*, dans lequel jouent Roberto Malone, Sandra Romain et Katia Dé Lys³⁰⁵.

Un épisode de la série *New York, unité spéciale*, diffusé le 21 septembre 2011 sur NBC, s'en inspire également³⁰⁶. Cet épisode a été diffusé sur TF1, le 10 juillet 2012.

En octobre 2011, Marc-Édouard Nabe publie *L'Enculé*, premier roman sur l'affaire, qui la raconte en imaginant la vie de DSK du 14 mai 2011 jusqu'au second tour imaginaire de la présidentielle de 2012^{307,308}. Le livre nomme chaque protagoniste par son vrai nom, sans qu'aucune procédure judiciaire ne soit déclenchée contre l'écrivain.

En août 2012, Stéphane Zagdanski publie aux Éditions du Seuil *Chaos brûlant*, un roman qui entreprend d'analyser la « démence » du monde contemporain telle que l'affaire DSK l'incarne selon l'auteur. Laurent Lemire écrit dans *Livres Hebdo*³⁰⁹: « En ce printemps 2011, l'homme qui mobilise l'attention du monde s'appelle Dominique Strauss-Kahn. Avec ses coreligionnaires en déraison, Luc Ifer, Homer Simpson, Guy Debord, Sigmund Freud, Karl Marx, Antonin Artaud, Franz Kafka ou Goneril, <le narrateur> Sac d'Os entre dans la peau de DSK et réinvente son histoire, tel un Shakespeare sous amphétamine. » Dans *L'Obs* du 4 octobre 2012, lors d'une longue interview par David Caviglioli consacrée à *Chaos Brûlant*³¹⁰, où lui est demandé son avis sur *L'Enculé* de son prédécesseur Marc-Édouard Nabe, Stéphane Zagdanski qualifie le roman de Nabe de « grosse merde, comme son titre l'indique. Les titres des mauvais livres aussi peuvent révéler des destins. Celui de Nabe consiste à être littéralement fasciné par la merde ».

En 2012, l'affaire a inspiré deux pièces de théâtre : *L’Affaire* de Jean-Louis Bauer, mise en scène par Philippe Adrien au théâtre de la Tempête, et *Suite 2806*, de Guillaume Landrot, mise en scène par Philippe Hersen, au théâtre Daunou.

L'affaire a inspiré à deux avocats, Gilles Bressand et Guillaume Weill-Raynal, le roman *Suite 2806* paru aux éditions La Tengo en mai 2012.

En novembre 2012, le chanteur Keen'v sort une chanson intitulée *Elle t'a maté (Fatoumata)*, inspirée de l'affaire.

En 2013, Marcela Iacub s'inspire de *L'Enculé* pour son livre racontant sa relation avec DSK, *Belle et Bête*, avant d'être condamnée par la justice^{311,312}.

En 2014, sort un film franco-américain coécrit et réalisé par Abel Ferrara inspiré de l'affaire intitulé *Welcome to New York* avec Gérard Depardieu dans le rôle de Dominique Strauss-Kahn et Jacqueline Bisset dans celui d'Anne Sinclair.

En janvier 2014, Régis Jauffret publie un roman intitulé *La ballade de Rikers Island*, dans lequel il évoque l'affaire du Sofitel de New York. Dominique Strauss-Kahn l'attaque en justice, ainsi que son éditeur, Le Seuil³¹³ et obtient gain de cause en juin 2016 en les faisant condamner à une amende de 1 500 € avec sursis, ainsi qu'à 10 000 € de dommages et intérêts au titre de préjudice moral et en interdisant toute nouvelle édition du roman. En mai 2017, le jugement de première instance est définitivement confirmé en cour d'appel³¹⁴.

Notes et références

Notes

- Les sept chefs d'accusation sont : acte sexuel criminel du premier degré, tentative de viol au premier degré (un chef), abus sexuel au premier degré (un chef), séquestration au deuxième degré (un chef), abus sexuel au troisième degré (un chef), attouchements (un chef).
- Le recours à la prostitution est un délit à New York puni d'un an de prison ferme et de 1 000 dollars d'amende, sur le modèle en vigueur à San Francisco « Prostitution Laws of New York » (<http://prostitution.procon.org/view.background-resource.php?resourceID=753>) - « Fondation Scelles : Connaître, comprendre, combattre l'exploitation sexuelle » (http://www.fondationscelles.org/index.php?option=com_content&view=article&id=7%3Ala-penalisation-du-client&catid=10%3Afiches-thematiques&Itemid=12&lang=fr).
- Dans le système pénal de l'État de New York, un grand jury est l'instance décidant de la mise en accusation pour les crimes graves. Un grand jury réunit de 16 à 23 jurés dans une audience à huis clos où le suspect peut demander à témoigner mais sans son avocat. Le secret de cette procédure est cependant total, et rien de ce qui se dit dans un grand jury ne saurait être utilisé au cours d'un procès. Les grands jurys suivent généralement les demandes de mise en accusation, notamment lorsque la plaignante accepte de témoigner. Cf. (en) « Dominique Strauss-Kahn: how the New York criminal justice system works » (<https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/northamerica/usa/8515643/Dominique-Strauss-Kahn-how-the-New-York-criminal-justice-system-works.html>), *The Telegraph*, 16 mai 2011.
- Dans le système pénal américain, la victime présumée d'une infraction est considérée comme témoin de l'infraction dont elle aurait été victime. C'est donc l'État de New York et non Nafissatou Diallo qui s'oppose à Dominique Strauss-Kahn dans la procédure.
- Mentir devant le grand jury est considéré comme un crime aux États-Unis.

6. Mensonge sur sa situation matrimoniale en Guinée : elle n'a jamais été mariée. Parjure lors de sa demande d'asile aux États-Unis, lorsqu'elle avait déclaré avoir perdu son mari à la suite de persécutions gouvernementales. Elle a admis qu'il s'agissait en réalité d'une histoire inventée, contenue sur une cassette qu'elle avait apprise par cœur. Rétération de ces mensonges au début de l'actuelle procédure, avant que les inspecteurs ne s'en rendent compte. Mensonge sur la description détaillée d'un viol collectif qu'elle aurait subi en Guinée. Le procureur ajoute que Nafissatou Diallo « a pleuré et semblait être nettement désespérée en racontant ce viol ». Or, elle a par la suite reconnu que la description de ce viol « était fausse », et qu'elle faisait « partie du récit qu'elle avait mémorisé dans le cadre de son processus de demande d'asile ». Il précise aussi que dans une autre version, son principal témoin a affirmé qu'elle avait effectivement été violée, mais dans d'autres circonstances que celles précédemment racontées. Nafissatou Diallo a affirmé à plusieurs reprises qu'après avoir été agressée sexuellement par DSK et avoir signalé l'incident à son supérieur, arrivé plus tard sur les lieux, elle était restée « dans la même zone du couloir principal au 28^e étage ». Elle a reconnu par la suite que ses propos étaient faux. En réalité, après l'agression alléguée, elle a nettoyé une autre pièce, puis elle est retournée nettoyer la suite 2806, et c'est dans un troisième temps qu'elle en a référé à son supérieur. Elle a soutenu cette fausse version après avoir prêté serment devant un Grand jury. Elle a déclaré l'enfant de l'un de ses amis dans sa propre déclaration d'impôt, afin de bénéficier d'un abattement fiscal. Elle a menti sur le montant de ses revenus afin de conserver son logement actuel.
7. Cet instrument mesure « l'impact médiatique après auscultation de la presse écrite, de la TV, de la radio et du web ».

Références

1. « DSK, grandeur et décadence d'un favori » (<http://www.lefigaro.fr/politique/2011/05/15/01002-20110515ARTFIG00261-dsk-grandeur-et-decadence-d-un-favori.php>), *Le Figaro*, 16 mai 2011.
2. « L'effarante double vie de DSK » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/l-effarante-double-vie-de-dsk_1051098.html), *L'Express*, 16 novembre 2011.
3. « Révélation sur les dernières soirées avant le Sofitel » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/le-dossier-de-l-obs/20111115.OBS4551/revelations-sur-les-dernieres-soirees-de-dsk-avant-le-sofitel.html>), *Le Nouvel Observateur*, 15 novembre 2011.
4. « Décision attendue sur le sort du procès civil de DSK » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20120501.FAP3213/decision-attendue-sur-le-sort-du-proces-civil-de-dsk.html>), *Le Nouvel Observateur*, 1^{er} mai 2012.
5. « FMI : que faire du cas DSK ? » (<http://www.lejdd.fr/International/Actualite/Dominique-Strauss-Khan-inculpe-pour-agression-sexuelle-a-New-York-queles-consequences-economiques-314233/>), *Le Journal du dimanche*, 15 mai 2011.
6. « L'arrestation de DSK : quel impact sur le FMI et la zone euro ? » (<http://www.france24.com/fr/20110516-dsk-commandes-fmi-impact-mondial-arrestation-crise-zone-euro-grece-portugal-ue-e-tats-unis>), *France 24*, 17 mai 2011.
7. « Cotes de popularité des personnalités politiques : cote d'avenir – Dominique Strauss-Kahn (2007-2011) » (http://www.tns-sofres.com/popularites/cote/redirect.php?nom2=Dominique+Strauss-Kahn&perso=strauss-kahn&id_doumic=5489&fonction=Ancien+ministre%0D%0A&start=143&end=186&forme=graph&submit=Afficher+ma+s%E9lection), site de TNS Sofres, juin 2011.
8. « DSK, grandeur et décadence d'un favori » (<http://www.lefigaro.fr/politique/2011/05/15/01002-20110515ARTFIG00261-dsk-grandeur-et-decadence-d-un-favori.php>), *Le Figaro*, 16 mai 2011.
9. « L'empêchement de DSK ouvre la voie à une vraie primaire » (https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/05/18/l-empechement-de-dsk-ouvre-la-voie-a-une-vraie-primaire_1523835_3232.html), *Le Monde*, 19 mai 2011.
10. « DSK candidat : annonce possible le 28 juin » (<http://www.leparisien.fr/election-presidentielle-2012/dsk-candidat-annonce-possible-le-28-juin-03-05-2011-1433610.php>), *Le Parisien*, 3 mai 2011.

11. « Les partisans de Dominique Strauss-Kahn en effervescence » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/depeche/top-news/20110503.AFP0520/les-partisans-de-dominique-strauss-kahn-en-effervescence.html>), *Le Nouvel Observateur*, 4 mai 2011.
12. « Le déjeuner de DSK avec sa fille passé à la loupe » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/le-dejeuner-de-strauss-kahn-avec-sa-fille-passe-a-la-loupe-28-06-2011-1511352.php>), *Le Parisien*, 28 juin 2011.
13. (en) « I.M.F. Chief, Apprehended at Airport, Is Accused of Sexual Attack » (<https://www.nytimes.com/2011/05/15/nyregion/imf-head-is-arrested-and-accused-of-sexual-attack.html?hp>), *The New York Times*, 14 mai 2011.
14. « DSK arrêté à New York pour agression sexuelle » (<http://www.lefigaro.fr/politique/2011/05/15/01002-20110515ARTWWW00012-dsk-arrete-a-new-york-pour-agression-sexuelle.php>), *Le Figaro*, 15 mai 2011.
15. « DSK n'a pas réservé son vol sur Air France à la dernière minute » (<http://www.la Tribune.fr/entrprises-finance/services/transport-logistique/20110515trib000621833/dsk-n-a-pas-reserve-son-vol-sur-air-france-a-la-derniere-minute.html>), *La Tribune*, 15 mai 2011.
16. (en) « Court Papers Detail Strauss-Kahn's First Statements After Arrest » (<https://www.nytimes.com/2011/06/17/nyregion/court-papers-detail-strauss-kahns-first-statements-after-arrest.html>), *The New York Times*, 16 juin 2011.
17. « La justice révèle les détails de l'arrestation de DSK » (<http://www.lefigaro.fr/international/2011/06/17/01003-20110617ARTFIG00320-la-justice-revele-les-detaills-de-l-arrestation-de-dsk.php>), *Le Figaro*, 17 juin 2011.
18. « DSK a quitté menotté le commissariat de Harlem » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/dsk-a-quitte-menotte-le-commissariat-de-harlem-16-05-2011-1451417.php>), *leParisien.fr*, 16 mai 2011.
19. « Dominique Strauss-Kahn inculpé d'agression sexuelle par le parquet de New York » (<http://www.liberation.fr/politiques/01012337464-le-directeur-du-fmi-strauss-kahn-arrete-a-new-york-pour-agression-sexuelle>), *Libération*, 15 mai 2011.
20. (en) Anne Barnard, Adam Nossiter et Kirk Semple, « From African Village to Center of Ordeal » (<https://www.nytimes.com/2011/06/15/nyregion/strauss-kahns-accuser-portrayed-as-quiet-hard-working.html>), *The New York Times*, 14 juin 2011.
21. (en) « Strauss-Kahn Accuser's Call Alarmed Prosecutors » (<https://www.nytimes.com/2011/07/02/nyregion/one-revelation-after-another-undercut-strauss-kahn-accusers-credibility.html>), *The New York Times*, 2 juillet 2011.
22. Jean-Marc Gonin, « Affaire DSK : les Guinéens du Bronx réclament justice » (<http://www.lefigaro.fr/international/2011/05/21/01003-20110521ARTFIG00001-les-guineens-du-bronx-reclament-justice.php>), *Le Figaro*, 20 mai 2011.
23. « Dans le Bronx, la discrétion de Nafissatou Diallo étonne » (<http://www.lefigaro.fr/international/2011/05/25/01003-20110525ARTFIG00689-dans-le-bronx-la-discretion-de-nafissatou-diallo-etonne.php>), *Le Figaro*, 25 mai 2011.
24. « Affaire DSK : une famille guinéenne dans la tourmente internationale » (<http://www.rfi.fr/afrique/20110525-affaire-dsk-une-famille-guineenne-tourmente-internationale>), *RFI*, 25 mai 2011.
25. « Affaire DSK : l'incroyable destin de Nafissatou Diallo » (<http://www.rtl.fr/actualites/international/article/d-un-village-guineen-a-new-york-le-drole-de-parcours-de-nafissatou-diallo-7688848647>), *RTL*, 22 mai 2011.
26. (en) « City of New York Against Dominique Strauss-Kahn » (<https://www.nytimes.com/interactive/2011/05/16/nyregion/20110516-Strauss-Kahn-complaint.html>), *The New York Times*, 16 mai 2011.
27. « Le texte du rapport de police sur Dominique Strauss-Kahn (traduction) » (<http://www.rue89.com/2011/05/16/le-texte-plainte-deposee-contre-strauss-kahn-traduction-204138>), *Rue89*, 16 mai 2011.
28. « Cyrus Vance Jr joue le dossier de sa carrière » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/20/cyrus-vance-jr-joue-le-dossier-de-sa-carriere_1524853_1522571.html), *Le Monde*, 20 mai 2011.

29. (en) « New Prosecution Team as Strauss-Kahn Moves » (<https://www.nytimes.com/2011/05/26/nyregion/strauss-kahns-lead-prosecutor-is-said-to-be-replaced.html>), *The New York Times*, 25 mai 2011.
30. Phillippe Coste, « Rapport médical de Nafissatou Diallo : “Cause des blessures : viol” » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/rapport-medical-de-nafissatou-diallo-cause-des-blessures-viol_1021095.html), *L'Express*, 16 août 2011.
31. « Affaire DSK : le rapport médical conclut au viol » (<http://www.tsr.ch/info/monde/3335174-affaire-dsk-le-rapport-medical-conclut-au-viol.html>), RTS, 16 août 2011 [audio]
32. « DSK : le rapport médical de Diallo ne changera rien » (<http://www.lejdd.fr/International/USA/Actualite/Le-rapport-medical-de-Nafissatou-Diallo-concluant-au-viol-ne-serait-pas-une-preuve-suffisante-375461/>), *Le Journal du dimanche*, 19 août 2011.
33. « Rapport médical de Nafissatou Diallo : le coup médiatique de trop de Kenneth Thompson ? » (<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/183409-rapport-medical-de-nafissatou-diallo-la-coup-mediatique-de-trop-de-kenneth-thompson.html>), *Le Nouvel Observateur*, 18 août 2011.
34. « DSK/Diallo : que prouve vraiment le rapport médical ? » (<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/183207-dsk-diallo-que-prouve-vraiment-le-rapport-medical.html>), *Le Nouvel Observateur*, 17 août 2011.
35. Jacques Thomet, « L'avocat de Diallo a présenté la plainte de la femme de ménage comme un rapport médico-légal » (<http://www.jacquethomet.com/2011/08/29/dsk-lavocat-de-nafissatou-diallo-un-imposteur-condamn-pour-usage-de-faux-tmoignage-avait-prsent-faussement-la-plainte-de-la-femme-de-mnage-comme-un-rapport-mdi/>), 29 août 2011.
36. « Rapport du procureur en français / Raisons de la préconisation d'un non-lieu / Chapitre 2 : Les preuves physiques et les autres preuves / Paragraphe B : Les preuves médicales » (<http://www.rue89.com/2011/08/23/abandon-des-poursuites-contre-dsk-le-document-en-francais-218883>), *Rue89*, 18 septembre 2011.
37. (en) « Recreating an Encounter » (<https://www.nytimes.com/interactive/2011/05/22/nyregion/hotel-diagram.html>), *The New York Times*, 22 mai 2011.
38. « Ce que l'on sait de l'affaire DSK » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/ce-que-l-on-sait-de-l-affaire-dsk_993049.html), *L'Express*, 16 mai 2011.
39. (en) « District Attorney Vance announces indictment of Dominique Strauss-Kahn on sexual assault charges » (<https://manhattanda.org/press-release/district-attorney-vance-announces-indictment-dominique-strauss-kahn-sexual-assault-cha>), communiqué de presse du *New York County District Attorney's Office*, 19 mai 2011.
40. « Affaire DSK : trois révélations explosives alimentent la polémique » (<http://www.francesoir.fr/actualite/faits-divers/affaire-dsk-trois-revelations-explosives-alimentent-polemique-104337.html>), *France-Soir*, 25 mai 2011.
41. (en) « DNA Test Confirms Dominique Strauss-Kahn's Sperm Found on Maid's Dress » (<http://www.thedailybeast.com/articles/2011/05/21/dominique-strauss-kahns-sexual-assault-case-what-happened.html>), *The Daily Beast*, 21 mai 2011.
42. « Jeffrey Shapiro, le petit avocat des causes civiles » (<http://www.lefigaro.fr/international/2011/05/19/01003-20110519ARTFIG00706-jeffrey-shapiro-le-petit-avocat-des-causes-civiles.php>), *Le Figaro*, 20 mai 2011.
43. (en) « About Jeffrey J. Shapiro » (http://www.jeffshapirolaw.com/jeffrey_shapiro.html), site du cabinet Jeffrey J. Shapiro & Associates, LLC.
44. (en) « Housekeeper Adds Lawyers to Team » (<https://www.nytimes.com/2011/05/26/nyregion/woman-in-strauss-kahn-case-adds-lawyers.html>), *The New York Times*, 25 mai 2011.
45. « La victime présumée de DSK s'entoure de deux avocats réputés » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110527.OBS4023/la-victime-presumee-de-dsk-s-entoure-de-deux-avocats-reputes.html>), *Le Nouvel Observateur*, 27 mai 2011.
46. « Kenneth Thompson, l'avocat de la femme de chambre » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/06/07/kenneth-thompson-l-avocat-de-la-femme-de-chambre_1532844_1522571.html), *Le Monde*, 7 juin 2011.

47. « Kent Thompson, une mauvaise nouvelle pour DSK » (<http://www.lejdd.fr/International/USA/Actualite/Kenneth-Thompson-une-mauvaise-nouvelle-pour-DSK-326213/>), *Le Journal du dimanche*, 6 juin 2011.
48. (en) Leigh Jones, « Maid in Strauss-Kahn case pares down legal team » (http://newsandinsight.thomsonreuters.com/New_York/News/2011/06_-_June/Maid_in_Strauss-Kahn_case_pares_down_legal_team/), *Thomson Reuters News & Insight*, 6 juin 2011.
49. « DSK : l'avocat star Norman Siegel ne défendra pas Nafissatou Diallo » (<http://www.francesoir.fr/actualite/justice/dsk%C2%A0-l-avocat-star-norman-siegel-ne-defendra-pas-nafissatou-diallo-109533.html>), *France Soir*, 13 juin 2011.
50. « Avocat français pour Nafissatou Diallo dans l'affaire DSK » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/06/23/97001-20110623FILWWW00518-info-le-figaro-affaire-dsk-un-avocat-francais-pour-nafissatou-diallo.php>), *Le Figaro*, 23 juin 2011.
51. « La course contre la montre des avocats de DSK » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/la-course-contre-la-montre-des-avocats-de-dsk-22-05-2011-1461190.php>), *Le Parisien*, 22 mai 2011.
52. En anglais : « *I deny in the strongest possible terms the allegations which I now face* » ; cf. (en) « Former IMF head Strauss-Kahn's farewell to staff » (<http://business.blogs.cnn.com/2011/05/23/strauss-kahns-farewell-letter-to-staff/>), *Business 360*, 23 mai 2011.
53. « La lettre de Dominique Strauss-Kahn à ses anciens collègues du FMI » (https://www.ouest-france.fr/ofdernmin_-La-lettre-de-Dominique-Strauss-Kahn-a-ses-anciens-collegues-du-FMI_6346-1807169-fils-tous_filDMA.Htm), *Ouest-France*, 23 mai 2011.
54. « DSK : la police revoit l'heure de l'agression, l'alibi mis à mal » (https://www.rtf.be/info/monde/detail_dominique-strauss-kahn-aurait-un-alibi?id=6113083), RTBF, 16 mai 2011.
55. (en) « Dominique Strauss-Kahn Bail Application » (<https://www.nytimes.com/interactive/2011/05/19/nyregion/20110519-Strauss-Kahn-Bail-Application.html>), *The New York Times*, 18 mai 2011.
56. « Relation sexuelle consentie : la ligne de défense de DSK se profile » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110606.OBS4599/relation-sexuelle-consentie-la-ligne-de-defense-de-dsk-se-profile.html>), *nouvelobs.com*, 6 juin 2011.
57. (en) « The security company is conducting the investigation Guidepost Solutions for lawyers of the accused » (<http://kcrg.biz/2011/05/the-security-company-is-conducting-the-investigation-guidepost-solutions-for-lawyers-of-the-accused/>), *KCRG*, 21 mai 2011.
58. « Les avocats de Strauss-Kahn se plaignent de fuites de la police » (http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/les-avocats-de-strauss-kahn-se-plaignent-de-fuites-de-la-police-26-05-2011-1335662_240.php), *Le Point*, 26 mai 2011.
59. (en) « Strauss-Kahn's Lawyers Claim to Have Evidence Undermining Accuser » (<https://www.nytimes.com/2011/05/27/nyregion/strauss-kahns-lawyers-suggest-credibility-issues-on-accuser.html>), *The New York Times*, 27 mai 2011.
60. « Crédibilité de la femme de chambre mise en doute » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/26/les-avocats-de-dsk-affirment-avoir-des-preuves-qui-discreditent-la-plaignante_1527970_1522571.html), *Le Monde*, 26 mai 2011.
61. « Les avocats de DSK enquêtent pour décrédibiliser la victime présumée » (<http://www.rtl.fr/actualites/international/article/les-avocats-de-dsk-enquetent-pour-decredibiliser-la-victime-presumee-7693466980>), *RTL*, 9 juin 2011.
62. « Le texte du communiqué des avocats de Strauss-Kahn » (<http://www.rue89.com/2011/06/15/le-texte-du-communique-des-avocats-de-strauss-kahn-209353>), *Rue89*, 15 juin 2011.
63. « Les avocats de DSK disent ne pas chercher à "salir" la plaignante » (<http://www.liberation.fr/monde/01012343292-les-avocats-de-dsk-disent-ne-pas-chercher-a-salir-la-plaignante>), *Libération*, 14 juin 2011.
64. « La défense de DSK change de pied et épargne Diallo » (https://www.marianne.net/La-defense-de-DSK-change-de-pied-et-epargne-Diallo_a207337.html), *Marianne* 2, 15 juin 2011.
65. « Le rapport médical de Nafissatou Diallo fait polémique » (http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/le-rapport-medical-de-nafissatou-diallo-fait-polemique-16-08-2011-1363319_240.php), *Le Point*, 16 août 2011.

66. « Les avocats de DSK protestent » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/08/16/97001-20110816FILWWW00458-rapport-les-avocats-de-dsk-protestent.php>), *Le Figaro*, 16 août 2011.
67. « Rapport médical inexact et malveillant » (<https://www.tdg.ch/avocats-dsk-compte-rendu-rapport-medical-inexact-malveillant-2011-08-16>), *La Tribune de Genève*, 16 août 2011.
68. « Selon son avocat la plaignante est entendue aujourd'hui par le grand jury » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/18/selon-son-avocat-la-plaignante-est-entendue-aujourd-hui-par-le-grand-jury_1524035_1522571.html), *Le Monde*, 18 mai 2011
69. « Les avocats de DSK démentent toute relation tarifée » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110704.OBS6357/les-avocats-de-dsk-dementent-toute-relation-tarifee.html>), *Le Nouvel Observateur*, 4 juillet 2011.
70. « La défense de DSK campe sur la thèse de l'affabulation » (<http://www.lefigaro.fr/international/2011/07/05/01003-20110705ARTFIG00569-la-defense-de-dsk-campe-sur-la-these-de-l-affabulation.php>), *Le Figaro*, 4 juillet 2011.
71. « DSK pourrait effectuer une visite privée au FMI la semaine prochaine » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110825.OBS9167/dsk-pourrait-effectuer-une-visite-privée-au-fmi-la-semaine-prochaine.html>), *Le Nouvel Observateur*, 25 août 2011.
72. « Des liquides corporels retrouvés dans la chambre de DSK » (<http://www.lalibre.be/actu/international/article/661614/des-liquides-corporels-retrouves-dans-le-chambre-de-dsk.html>), *lalibre.be*, 18 mai 2011.
73. (en) « Who, What, Why: Does Strauss-Kahn have immunity? » (<https://www.bbc.co.uk/news/world-us-canada-13412092>), *BBC News US & Canada*, 16 mai 2011.
74. « Affaire DSK : les événements de lundi » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/affaire-dsk-les-evenements-de-lundi_993077.html), *L'Express*, 16 mai 2011.
75. « Affaire DSK : qui se bat pour la femme de chambre ? » (http://www.lexpress.fr/actualite/monde/affaire-dsk-qui-se-bat-pour-la-femme-de-chambre_995955.html), *L'Express*, 24 mai 2011.
76. « Dominique Strauss-Kahn incarcéré à Rikers Island » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/17/dsk-incarcere-a-rikers-island_1523017_1522571.html), *Le Monde*, 17 mai 2011.
77. (en) « Judge Jails IMF Chief in Sexual-Assault Case » (<http://online.wsj.com/article/SB10001424052748703509104576327214085505544.html>), *The Wall Street Journal*, 17 mai 2011.
78. « Tristane Banon, dix ans entre scandale et silence. "L'autre" affaire DSK » (<http://www.arretsimages.net/contenu.php?id=4031>), *Arrêt sur images*, 19 mai 2011.
79. « Dominique Strauss-Kahn va demander sa remise en liberté » (<http://www.lefigaro.fr/politique/2011/05/18/01002-20110518ARTFIG00363-dsk-a-ete-place-sous-surveillance-anti-suicide.php>), *Le Figaro*, 18 mai 2011.
80. « Dominique Strauss-Kahn démissionne de la direction du FMI » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/19/dominique-strauss-kahn-demissionne-de-la-direction-du-fmi_1524093_1522571.html), *Le Monde*, 19 mai 2011.
81. « Le Directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, démissionne » (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2011/pr11187f.htm>), communiqué de presse n° 11/187, 18 mai 2011.
82. Guide à l'intention des accusés (http://www.nycourts.gov/litigants/crimhand_french.pdf), une publication de l'Association du barreau de la ville de New York et de l'Association des avocats du comté de New York [PDF]
83. « AFP : Strauss-Kahn formellement inculpé » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/05/19/97001-20110519FILWWW00655-dsk-formellement-inculpe.php>), *Le Figaro*, 19 mai 2011.
84. (en) *Strauss-Kahn indictment* (<http://media2.myfoxny.com/pdf/strausskahnindictment.pdf>) [PDF]
85. « DSK inculpé, mais bientôt libéré » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/dsk-inculpe-mais-bientot-libere_994737.html), *L'Express*, 20 mai 2011.
86. « Dominique Strauss-Kahn cherche toujours un appartement » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110525.OBS3858/dominique-strauss-kahn-cherche-toujours-un-appartement.html>), *Le Nouvel Observateur*, 25 mai 2011.
87. « La résidence de Dominique Strauss-Kahn, nouvelle attraction à Manhattan » (<http://www.france24.com/fr/20110523-residence-dsk-dominique-strauss-kahn-broadway-new-york-justice-surveillance-diaporama#>), *France 24*, 23 mai 2011.

88. « Sorti de prison, Dominique Strauss-Kahn emménage près de Ground Zero » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/21/sorti-de-prison-dominique-strauss-kahn-emmenage-pres-de-ground-zero_1525290_1522571.html), *Le Monde*, 21 mai 2011.
89. « DSK sous l'œil des experts de Stroz Friedberg » (<http://www.lefigaro.fr/international/2011/05/24/01003-20110524ARTFIG00572-dsk-sous-l-339il-des-experts-de-stroz-friedberg.php>), *Le Figaro*, 24 mai 2011.
90. (en) Frank Rosario, « Strauss-Kahn meets his neighbors » (http://www.nypost.com/p/news/local/manhattan/new_guy_on_block_meets_the_neighbors_vzmnZvrE0dGtO1DxtTpL9J), *The New York Post*, 21 mai 2011.
91. « Le Bristol Plaza refuse d'accueillir Dominique Strauss-Kahn » (<http://www.france24.com/fr/2011/05/20-110520-bristol-plaza-appartement-dsk-new-york-sexe-viol-tribunal-justice>), *France 24*, 20 mai 2011.
92. « Strauss-Kahn, un voisin encombrant » (<http://www.7sur7.be/7s7/fr/10316/Dominique-Strauss-Kahn/article/detail/1267670/2011/05/21/Strauss-Kahn-un-voisin-encombrant.dhtml>), *7SUR7*, 21 mai 2011.
93. « La première journée de DSK en résidence surveillée » (<http://www.lefigaro.fr/international/2011/05/21/01003-20110521ARTFIG00504-la-premiere-journee-de-dsk-en-residence-surveillee.php>), *Le Figaro*, 21 mai 2011.
94. « DSK s'installe dans une nouvelle résidence surveillée » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/26/dominique-strauss-kan-s-installa-dans-un-nouvelle-residence-surveillee_1527426_1522571.html), *Le Monde*, 26 mai 2011.
95. Marion Van Renterghem, « Dominique Strauss-Kahn a emménagé dans une maison individuelle à New York » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/26/dominique-strauss-kahn-a-emmenage-dans-une-maison-individuelle-a-new-york_1527668_1522571.html) », sur *lemonde.fr*, 26 mai 2011.
96. « DSK “n'en sortira pas indemne” » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/en-direct-dsk-n-en-sortira-pas-indemne_999755.html), *L'Express*, 6 juin 2011.
97. (en) « Letter From District Attorney to Defense in Strauss-Kahn Case » (<https://www.nytimes.com/interactive/2011/07/01/nyregion/20110701-Strauss-Kahn-letter.html>), *The New York Times*, 1^{er} juillet 2011.
98. Affaire DSK : le rapport du procureur, en français » (<http://www.rue89.com/2011/08/23/abandon-des-poursuites-contre-dsk-le-document-en-francais-218883>), *Rue 89*, 18 septembre 2011.
99. « Strauss-Kahn Case Seen as in Jeopardy » (<https://www.nytimes.com/2011/07/01/nyregion/strauss-kahn-case-seen-as-in-jeopardy.html>), *The New York Times*, 30 juin 2011.
100. Basil Katz, « Dominique Strauss-Kahn libéré, l'accusation persiste » (<https://fr.news.yahoo.com/dominique-strauss-kahn-lib%C3%A9r%C3%A9-sans-caution-154723863.html>), *Reuters*, 1^{er} juillet 2011.
101. « Les accusations contre DSK sur le point de s'effondrer » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/07/01/les-accusations-contre-dsk-sur-le-point-de-s-effondrer_1543269_1522571.html), *Le Monde*, 1^{er} juillet 2011.
102. « Le mensonge “péché mortel” dans le système pénal américain » (<http://www.cvml.com/CVML/admin/uploads/Mensonge%20AD%20Le%20Monde%2002072011.pdf>), *Le Monde* 2 juillet 2011.
103. (en) « Strauss-Kahn Accuser’s Call Alarmed Prosecutors » (<https://www.nytimes.com/2011/07/02/nyregion/one-revelation-after-another-undercut-strauss-kahn-accusers-credibility.html>), *The New York Times*, 1^{er} juillet 2011.
104. « Nafissatou Diallo : “Ce type a plein de fric, je sais ce que je fais” » (http://www.lepoint.fr/monde/nafissatou-diallo-ce-type-a-plein-de-fric-je-sais-ce-que-je-fais-02-07-2011-1348529_24.php), *lepoint.fr*, 2 juillet 2011.
105. (en) « Housekeeper’s Lawyer Says She Was Misquoted » (<https://www.nytimes.com/2011/07/28/nyregion/strauss-kahns-accuser-was-misquoted-lawyer-says.html>), *The New York Times*, 28 juillet 2011.

106. « DSK. Une journée riche en rebondissements, et après ? » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110701.OBS6302/dsk-une-journee-riche-en-rebondissements-et-apres.html>), *Le Nouvel Observateur*, 1^{er} juillet 2011.
107. « DSK obtient sa libération sur parole » (<http://www.lefigaro.fr/international/2011/07/01/01003-20110701ARTFIG00672-dsk-obtienssa-liberation-sur-parole.php>), *Le Figaro*, 1^{er} juillet 2011.
108. « DSK, libéré, reste poursuivi » (<http://info.france2.fr/affaire-dsk/dsk-le-coup-de-tonnerre-69473320.html>), *france2.fr*, 2 juillet 2011.
109. « Affaire DSK : des juristes US s'attendent à un non-lieu » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/affaire-dsk-des-juristes-us-s-attendent-a-un-non-lieu-01-07-2011-1517137.php>), *leparisien.fr*, 1^{er} juillet 2011.
110. « Affaire DSK : l'avocat de la plaignante se déchaîne contre le parquet » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/07/01/affaire-dsk-l-avocat-de-la-plaignante-se-dechaine-contre-le-parquet_1543778_1522571.html), *Le Monde* avec AFP, 1^{er} juillet 2011.
111. « Affaire DSK : la colère de Kenneth Thompson change de cible » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/07/07/la-colere-de-kenneth-thompson-change-de-cible_1546104_1522571.html), *Le Monde*, 7 juillet 2011.
112. « Pour Peter Ward, le Sofitel ne soutient pas Nafissatou Diallo comme il faut » (<http://www.lejdd.fr/International/USA/Actualite/Pour-Peter-Ward-le-Sofitel-ne-soutient-pas-Nafissatou-Diallo-comme-il-faut-interview-340251/>), *Le Journal du dimanche*, 25 juin 2011.
113. « Dans l'affaire du Sofitel New York le groupe Accor est face aux syndicats surpuissants des employés » (<http://www.lhotellerie-restauration.fr/journal/hotellerie/2011-07/Dans-l-affaire-du-Sofitel-New-York-le-groupe-Accor-est-face-aux-syndicats-surpuissants-des-employees.htm>), *L'Hôtellerie Restauration*, 5 juillet 2011.
114. « Affaire DSK : Nafissatou Diallo a parlé... et après ? » (http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique/affaire-dsk-nafissatou-diallo-a-parle-et-apres_1015252.html), *L'Express*, 26 juillet 2011.
115. « Le camp DSK accuse Nafissatou Diallo de vouloir “enflammer l’opinion publique” » (<http://www.leparisien.fr/abo-faitdujour/le-camp-dsk-accuse-nafissatou-diallo-de-vouloir-enflammer-l-opinion-publique-26-07-2011-1545325.php>), *Le Parisien*, 26 juillet 2011.
116. « DSK : ses avocats mènent “leur propre enquête” » (<http://www.francesoir.fr/actualite/justice/avocats-dsk-menent-leur-propre-enquete-109983.html>), *France Soir*, 14 juin 2011.
117. « DSK : audience reportée au 1^{er} août » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/07/11/97001-20110711FILWWW00543-dsk-audience-reportee-au-1er-aout.php>), *lefigaro.fr*, 11 juillet 2011.
118. « L'audience de DSK à New York reportée au 23 août » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/l-audience-de-dsk-a-new-york-reportee-au-23-aout_1015399.html), *l'express.fr*, 26 juillet 2011.
119. (en) John Eligon et William K. Rashbaum, « Lawyer for Strauss-Kahn’s Accuser Expects Charges to Be Dropped » (<https://www.nytimes.com/2011/08/21/nyregion/prosecutors-schedule-meeting-with-strauss-kahn-accuser.html>), *The New York Times*, 20 août 2011.
120. « Affaire DSK : Kenneth Thompson redoute un abandon imminent des poursuites » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/08/21/affaire-dsk-kenneth-thompson-redoute-un-abandon-imminent-des-poursuites_1561853_1522571.html), *Le Monde*, 21 août 2011.
121. (en) « DA Moves to Abandon Strauss-Kahn Charges » (http://online.wsj.com/article/SB10001424053111903461304576524533952310342.html?mod=googlenews_wsj), *The Wall Street Journal*, 23 août 2011.
122. (en) « Recommendation for dismissal » (http://www.courts.state.ny.us/whatsnew/pdf/dsk_motion_to_dismiss.pdf), *Supreme Court of the State of New York*, 22 août 2011.
123. « Abandon des poursuites contre DSK : le document du procureur en français » (<http://www.rue89.com/2011/08/23/abandon-des-poursuites-contre-dsk-le-document-en-francais-218883>), *Rue89*, 23 août 2011.
124. « Le rapport qui plombe Nafissatou Diallo » (https://www.liberation.fr/societe/2011/08/24/le-rapport-qui-plombe-nafissatou-diallo_756587), *Libération*, 24 août 2011

125. « Affaire DSK : haro sur Nafissatou Diallo » (https://www.liberation.fr/planete/2011/07/02/affaire-dsk-haro-sur-nafissatou-diallo_746736), *Libération*, 2 juillet 2011
126. « Questions sur le coup de téléphone de Nafissatou Diallo à un détenu » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/07/28/nafissatou-diallo-et-son-avocat-multiplie-les-interventions-publiques_1553538_1522571.html), *Le Monde*, 28 juillet 2011
127. « Affaire DSK : les secrets de la chambre 2806 » (http://www.lepoint.fr/societe/affaire-dsk-les-secrets-de-la-chambre-2806-23-08-2011-1365242_23.php), *Le Point*, 23 août 2011.
128. « Le procureur abandonne les charges contre DSK » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/08/22/le-procureur-abandonne-les-charges-contre-dsk_1562303_1522571.html), *Le Monde*, 22 août 2011.
129. Caroline Politi, « Pourquoi le procureur veut abandonner les poursuites contre DSK » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/dsk-pourquoi-le-procureur-veut-abandonner-les-poursuites_1023159.html), *L'Express*, 23 août 2011.
130. « Les charges contre DSK officiellement abandonnées » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/08/23/dsk-les-charges-officiellement-abandonnees_1562678_1522571.html), *Le Monde*, 23 août 2011.
131. « DSK a récupéré son passeport mais fera étape à Washington » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/dsk-a-recupere-son-passeport-mais-fera-etape-a-washington-25-08-2011-1578696.php>), *Le Parisien*, 25 août 2011.
132. « DSK et Anne Sinclair de retour en France » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/en-direct-dsk-et-anne-sinclair-de-retour-en-france-04-09-2011-1591773.php>), *Le Parisien*, 4 septembre 2011.
133. « DSK sourit, salue et puis s'en va : le film de son retour à Paris » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/09/04/dsk-sourit-salue-et-puis-s-en-va-le-film-de-son-retour-a-paris_1567556_1522571.html), *Le Monde*, 4 septembre 2011 ; modifié le 5 septembre 2011.
134. (en) « Hotel Housekeeper Sues Strauss-Kahn » (<https://www.nytimes.com/2011/08/09/nyregion/nafissatou-diallo-sues-strauss-kahn.html>), *The New York Times*, 8 août 2011.
135. « Affaire DSK : Nafissatou Diallo porte plainte au civil » (http://www.lexpress.fr/actualite/monde/affaire-dsk-nafissatou-diallo-porte-plainte-au-civil_1019168.html), *L'Express*, 8 août 2011.
136. (en) « Complaint and demand for jury trial » (http://www.leparisien.fr/complements/2011/08/09/1560225_civil-complaint-against-dsk.pdf), *Le Parisien*, 9 août 2011.
137. Maître Eolas, « Affaire DSK : pourquoi une plainte au civil ? » (<http://www.maitre-eolas.fr/post/2011/08/09/Affaire-DSK-%3A-pourquoi-une-plainte-au-civil>), *Journal d'un avocat*, 9 août 2011.
138. « Affaire DSK : comment fonctionne un procès civil ? » (<http://www.lejdd.fr/International/USA/Actualite/Affaire-DSK-qu-est-ce-qu-un-proces-civil-aux-Etats-Unis-377517/>), *Le Journal du dimanche*, 23 août 2011
139. William K. Rashbaum, « Strauss-Kahn Said to Reach Deal to Settle With Hotel Housekeeper » (https://www.nytimes.com/2012/11/30/nyregion/strauss-kahn-said-to-reach-deal-to-settle-with-hotel-housekeeper.html?hp&_r=0), *The New York Times*, 29 novembre 2012.
140. « DSK porte plainte contre Nafissatou Diallo pour “fausses accusations” » (https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/05/15/dsk-porte-plainte-contre-nafissatou-diallo-pour-fausses-accusations_1701604_3224.html), *Le Monde*, 15 mai 2012.
141. « Texte intégral de la plainte de DSK » (<http://m0.libe.com/pointer/2012/05/15/PlainteDSK.pdf>), 14 mai 2012.
142. « DSK réclame un million de dollars à Nafissatou Diallo » (http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/France/DSK-reclame-un-million-de-dollars-a-Nafissatou-Diallo_-NG_-2012-05-15-806788), *La Croix*, 15 mai 2012.
143. « DSK porte plainte contre Nafissatou Diallo » (http://www.liberation.fr/societe/2012/05/15/dsk-aurait-porte-plainte-contre-nafissatou-diallo-selon-le-new-york-post_818843), *Libération*, 15 mai 2012.
144. « Texte intégral de la plainte de Nafissatou Diallo » (http://www.leparisien.fr/complements/2011/08/09/1560225_civil-complaint-against-dsk.pdf), 8 août 2011.

145. « 4 questions sur la plainte de DSK contre Nafissatou Diallo » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/-affaire-dsk/20120516.OBS5704/4-questions-sur-la-plainte-de-dsk-contre-nafissatou-diallo.html>), *Le Nouvel Observateur*, 16 mai 2012.
146. « DSK estime son préjudice à au moins un million de dollars » (<http://www.lextimes.fr/5.aspx?sr=890>), *LexTimes.fr*, 21 mai 2012.
147. « DSK s'invite dans l'investiture de François Hollande » (<http://lelab.europe1.fr/t/dsk-s-invite-dans-l-investiture-de-hollande-2601>), *Europe 1*, 16 mai 2012.
148. « Hollande, président un an après l'arrestation de DSK » (<http://www.francesoir.fr/actualite/politique/hollande-president-un-an-apres-l-affaire-dsk-222305.html>), *France-Soir*, 8 mai 2012.
149. « Ce que la gauche française doit à Nafissatou Diallo » (https://www.lemonde.fr/politique/article/2012/05/14/ce-que-la-gauche-francaise-doit-a-nafissatou-diallo_1700829_823448.html), *Le Monde*, 14 mai 2012.
150. « Plainte au civil de Nafissatou Diallo : DSK fait valoir l'immunité » (<http://lci.tf1.fr/monde/amerique/plainte-au-civil-de-nafissatou-diallo-dsk-fait-valoir-l-immunite-6728832.html>), LCI, 26 septembre 2011.
151. « DSK : première audience au civil dans l'affaire du Sofitel de New York » (<http://www.franceinfo.fr/justice/dsk-premiere-audience-au-civil-dans-l-affaire-du-sofitel-de-new-york-569333-2012-03-27>), *france-info*, 28 mars 2012.
152. (fr) [vidéo] [audio] « L'immunité de DSK au centre du volet civil de l'affaire du Sofitel » (http://www.francetv.fr/info/l-immunite-de-dsk-au-centre-du-volet-civil-de-l-affaire-du-sofitel_77915.html), *francetv*, 28 mars 2012
153. « DSK : feu vert pour un procès civil aux États-Unis » (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/05/01/01016-20120501ARTFIG00253-dsk-feu-vert-pour-un-proces-civil-aux-etats-unis.php>), *Le Figaro.fr*, le 1^{er} mai 2012
154. « Texte intégral du jugement prononcé par le juge Douglas McKeon » (https://www.marianne.net/obj-washington/DOCUMENT-DSK-La-copie-integrale-du-jugement-prononce-le-1er-mai-2012-a-New-York_a46.html), 1^{er} mai 2012.
155. « Strauss-Kahn settlement talks under way, source says » (<http://edition.cnn.com/2012/08/23/justice/new-york-strauss-kahn-settlement/index.html?iref=allsearch>), *edition.cnn.com*, 23 août 2012.
156. « Accord à l'amiable entre DSK et Diallo : qui a intérêt à éviter un procès civil ? » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/tractations-entre-dsk-et-diallo-qui-a-interet-a-eviter-un-proces-civil_1152555.html), *l'express.fr*, 24 août 2012.
157. « Given that Strauss-Kahn faces a very public discussion of his sexual history at the potentially televised oral arguments of the motion to dismiss Diallo's gender discrimination claim, it would not be surprising for settlement discussions to be occurring now" » - CNN - 23/08/2012 - <http://edition.cnn.com/2012/08/23/justice/new-york-strauss-kahn-settlement/index.html?iref=allsearch> (<http://CNN%20-%2023/08/2012>)
158. « À la différence du procès pénal, DSK ne pourra pas se murer dans le silence. Les deux parties devront en effet se plier à l'épreuve de l'interrogatoire préliminaire qui consiste à répondre sous serment aux questions des avocats des deux camps. » (« Accord à l'amiable entre DSK et Diallo : qui a intérêt à éviter un procès civil ? », *l'express.fr*, 24 août 2012)
159. « EXCLUSIF - DSK : "Qu'on me laisse tranquille !" » (http://www.lepoint.fr/societe/exclusif-les-incroyables-confessions-de-dsk-10-10-2012-1515170_23.php), *Le Point.fr*, 10 octobre 2012.
160. Pierre Hourcade, « DSK - Nafissatou Diallo : un accord financier profiterait aux deux parties » (<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/723977-dsk-nafissatou-diallo-un-accord-financier-profi-terait-aux-deux-parties.html>), *leplus.nouvelobs.com*, 30 novembre 2012.
161. « Affaire du Sofitel : DSK prêt à verser 6 millions de dollars à Nafissatou Diallo » (https://www.lemonde.fr/international/article/2012/11/30/affaire-du-sofitel-dsk-pret-a-verser-6-millions-de-dollars-a-nafissatou-diallo_1798370_3210.html), *Le Monde*, 30 novembre 2012.
162. « Accord DSK-Diallo : les avocats de DSK démentent » (http://www.lepoint.fr/societe/dsk-aurait-accepte-de-verser-6-millions-de-dollars-a-nafissatou-diallo-30-11-2012-1535680_23.php), *Le Point*, 30 novembre 2012.

163. « Un million de dollars pour Nafissatou Diallo » (<http://www.lejdd.fr/Societe/Justice/Actualite/Le-montant-de-l-accord-DSK-Diallo-revele-dans-le-JDD-586999>), *Le JDD*, 20 janvier 2013.
164. « Affaire du Sofitel : fin des poursuites contre DSK » (https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/12/10/affaire-dsk-nouvelle-audience-a-new-york-en-presence-de-nafissatou-diallo_1804381_3224.html), *Le Monde*, 10 décembre 2012.
165. « DSK-DIALLO - Fin de l'affaire » (http://www.lepoint.fr/monde/l-affaire-diallo-dsk-est-terminee-10-12-2012-1551950_24.php), *Le Point*, 10 décembre 2012.
166. « DSK-Diallo : les dessous de la transaction » (http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/laurence-neuer/dsk-diallo-les-dessous-de-la-transaction-05-12-2012-1539462_56.php), *Le Point*, 5 décembre 2012.
167. Marie-Amélie Lombard-Latune, « La nouvelle vie de Nafissatou Diallo (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/05/14/01016-20160514ARTFIG00046-la-nouvelle-vie-de-nafissatou-diallo.php>) », sur *lefigaro.fr*, 14 mai 2016
168. *Une sénégalaise confondue avec Nafissatou Diallo de l'affaire DSK menace de porter plainte pour arrêter les médias.*, Par aps.sn - APS, 16 novembre 2018, seneweb, https://www.seneweb.com/news/Societe/une-senegalaise-confondue-avec-nafissato_n_264955.html
169. "Agir sur l'e-réputation de l'entreprise Développer et défendre son identité numérique" par Benjamin Rosoor, aux Editions Eyrolles en 2012 [1] (https://www.google.fr/books/edition/Agir_sur_l_e_r%C3%A9putation_de_l_entreprise/iRunndaqigoC?hl=fr&gbpv=1&dq=%22Agir+sur+l%27e-r%C3%A9putation+de+l%27entreprise+D%C3%A9velopper+et+d%C3%A9fendre+son+identit%C3%A9+num%C3%A9rique%22&printsec=frontcover)
170. Corine Lesnes, « DSK au FMI : goodbye and good luck » (<http://www.jawharafm.net/international/10237-dsk-au-fmi--goodbye-and-good-luck.html>), article publié dans *Le Monde* du 31 août 2011, repris sur le site de *Radio Jawhara FM Tunisie*.
171. « Contre-offensive de DSK, ce que dit le rapport du procureur » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/09/19/contre-offensive-de-dsk-ce-que-dit-le-rapport-du-procureur_1574142_1522571.html), *Le Monde*, 19 septembre 2011.
172. « DSK reconnaît une “faute morale” » (https://www.lemonde.fr/politique/article/2011/09/18/dsk-reconnait-une-faute-morale_1574022_823448.html), *Le Monde*, 18 septembre 2011.
173. Luc Hermann, Jules Giraudat, *Jeu d'influences. Affaires Cahuzac, DSK, Kerviel, Bettencourt... dans la peau des spin doctors*, éditions de la Martinière, 2014, p. 94
174. « Anne Sinclair “ne croit pas aux accusations” contre son mari » (http://www.lepoint.fr/societe/anne-sinclair-ne-croit-pas-aux-accusations-contre-son-mari-15-05-2011-1330978_23.php), *Le Point*, 15 mai 2011.
175. « Anne Sinclair veut nous convaincre de ce dont elle s'est convaincue » (<http://www.lefigaro.fr/vox/medias/2014/04/23/31008-20140423ARTFIG00027-anne-sinclair-veut-nous-convaincre-de-ce-dont-elle-s-est-convaincue.php>), *Le Figaro*, 23 avril 2014.
176. « Affaire DSK : quand Anne Sinclair remet en doute "la neutralité" de Sarkozy » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20140423.OBS4893/affaire-dsk-quand-anne-sinclair-remet-en-doute-la-neutralite-de-sarkozy.html>), *Le Nouvel Observateur*, 23 avril 2014.
177. « Affaire DSK : un “troussage de domestique” pour Jean-François Kahn » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110519.OBS3497/affaire-dsk-un-troussage-de-domestique-pour-jean-francois-kahn.html>), *nouvelbos.com*, 19 mai 2011.
178. « DSK : “mise à mort médiatique” (Badinter) » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/05/17/97001-20110517FILWWW00483-dsk-une-mise-a-mort-mediatique-dsk.php>), dépêche AFP reprise par *Le Figaro*, 17 mai 2011.
179. Bernard-Henri Lévy, « Ce que je sais de Dominique Strauss-Kahn » (http://www.lepoint.fr/editos-du-point/bernard-henri-levy/ce-que-je-sais-de-dominique-strauss-kahn-17-05-2011-1331845_69.php), *Le Point*, 17 mai 2011.
180. Bernard-Henri Lévy, « Affaire Strauss-Kahn : question de principe » (http://www.lepoint.fr/editos-du-point/bernard-henri-levy/affaire-strauss-kahn-question-de-principe-26-05-2011-1335740_69.php), *Le Point*, 26 mai 2011.

181. Bernard-Henri Lévy, « Les cinq leçons de la non-affaire Strauss-Kahn » (http://www.lepoint.fr/editions-du-point/bernard-henri-levy/les-cinq-lecons-de-la-non-affaire-strauss-kahn-07-07-2011-1350328_69.php), *Le Point*, 7 juillet 2011.
182. « Affaire DSK : Bernard-Henri Lévy étrillé par la presse américaine » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/20/affaire-dsk-bernard-henri-levy-defend-sa-classe-sociale_1524692_1522571.html), *Le Monde*, 20 mai 2011.
183. « “Un coup de tonnerre” pour Martine Aubry » (<http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Affaire-DSK-Martine-Aubry-appelle-les-socialites-a-rester-unis-dans-314249/>), *Le Journal du dimanche*, 15 mai 2011.
184. « Hollande : l'affaire DSK “n'implique pas le Parti socialiste” » (<http://www.liberation.fr/politiques/01012338552-pour-hollande-l-affaire-dsk-n-implique-pas-le-parti-socialiste>), *Libération*, 20 mai 2011.
185. « “Cet épisode ne ressemble pas à DSK” (E1) » (<http://www.europe1.fr/Politique/Cet-episode-ne-ressemble-pas-a-DSK-E1-542339/>), *Europe 1*, 15 mai 2011.
186. « “Cette histoire ne ressemble pas” à DSK » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/05/15/97001-20110515FILWWW00060-cette-histoire-ne-ressemble-pas-a-dsk.php>), dépêche AFP reprise par *Le Figaro*, 15 mai 2011.
187. « Dérapages en série sur l'affaire DSK » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110519.OBS3517/derapages-en-serie-sur-l-affaire-dsk.html>), *Le Nouvel Observateur*, 19 mai 2011.
188. « Affaire DSK : la prison dorée de Strauss-Kahn choque certains socialistes » (<https://www.20minutes.fr/politique/dsk/731346-affaire-dsk-prison-doree-strauss-kahn-choque-certains-socialistes>), *Le Parisien*, 26 mai 2011.
189. « Accusé, levez-vous ! » (http://www.lepoint.fr/accuse-levez-vous-16-06-2011-1344987_19.php), *Le Point*, 16 juin 2011.
190. « Eva Joly lauréate 2010 du prix humour et politique » (https://www.liberation.fr/france/2010/09/20/eva-joly-laureate-du-prix-humour-et-politique_680368/), *Libération*, 20 septembre 2010.
191. « DSK : l'UMP s'alarme pour l'image de la France, l'Élysée se tait » (<https://www.lesechos.fr/economie-politique/politique/actu/0201373782399-dsk-l-ump-s-alarme-pour-l-image-de-la-france-l-elysee-se-tait-163796.php>), *Les Échos*, 16 mai 2011.
192. Hélène Favier, « DSK : les politiques qui ont choisi Twitter pour s'exprimer » (<http://helene-favier.blog.europe1.fr/2011/05/15/dsk-les-reactions-des-politiques-sur-twitter/>), *L'envers du web | extension du dom@ine de la com'*, 15 mai 2011.
193. « Arrestation de Dominique Strauss-Kahn : DSK est “un homme peu recommandable”, selon l'UMP Bernard Debré » (http://www.lepoint.fr/politique/arrestation-de-dominique-strauss-kahn-dsk-est-un-homme-peu-recommandable-selon-l-ump-bernard-debre-15-05-2011-1330861_20.php), *Le Point*, 15 mai 2011.
194. « Debré sur DSK : “L'hôtel a étouffé d'autres affaires” » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/debre-sur-dsk-l-hotel-a-etouffe-d-autres-affaires_993154.html), *L'Express*, 16 mai 2011 ; modifié le 17 mai 2011.
195. « Haro sur les dirigeants du Sofitel ! » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110706.OBS6558/affaire-dsk-haro-sur-les-dirigeants-du-sofitel.html>), *Le Nouvel Observateur*, 6 juillet 2011.
196. « Bernard Debré admet avoir surréagi » (http://www.lepoint.fr/politique/affaire-dsk-bernard-debre-admet-qu-il-a-sur-reagi-01-07-2011-1348199_20.php), *Le Point*, 1^{er} juillet 2011.
197. « 2012 : DSK “définitivement discrédité” » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/05/15/97001-20110515FILWWW00039-2012-dsk-definitivement-discredite.php>), dépêche AFP reprise par *Le Figaro*, 15 mai 2011.
198. « Affaire DSK : Poutine ne peut pas croire à la version officielle » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/27/affaire-dsk-poutine-ne-peut-pas-croire-a-la-version-officielle_1528566_1522571.html), *Le Monde*, 27 mai 2011.
199. (en) « Vladimir Putin hints at Dominique Strauss-Kahn conspiracy » (<https://www.telegraph.co.uk/finance/dominique-strauss-kahn/8544909/Vladimir-Putin-hints-at-Dominique-Strauss-Kahn-conspiracy.html>), *The Telegraph*, 29 mai 2011.

200. « Abandon des charges contre DSK : réactions au PS » (<http://info.france2.fr/affaire-dsk/abandon-des-charges-contre-dsk-reactions-au-ps-70097161.html>), *France 2*, 23 août 2011.
201. « Copé est “heureux” pour DSK » (<https://www.20minutes.fr/article/773860/cope-heureux-dsk>), dépêche AFP reprise par *20 minutes*, 23 août 2011.
202. « Abandon des poursuites contre DSK : une “mauvaise nouvelle” selon Marie-George Buffet » (<http://www.liberation.fr/politiques/01012355628-abandon-des-poursuites-contre-dsk-une-mauvaise-nouvelle-selon-marie-george-buffet>), *Libération*, 23 août 2011.
203. « Eux critiquent l'abandon des poursuites contre DSK » (<http://lci.tf1.fr/politique/ils-critiquent-l-abandon-des-poursuites-contre-dsk-6651386.html>), *LCI-TF1*, 23 août 2011.
204. « Affaire DSK : “un goût nauséabond” (FN) » (<http://www.lejdd.fr/Politique/Depeches/Affaire-DSK-un-gout-nauseabond-FN-377689/>), *Le Journal du dimanche*, 24 août 2011.
205. « Pour Rocard, DSK avait “une maladie mentale” » (<http://www.lejdd.fr/Politique/Depeches/Pour-Rocard-DSK-avait-une-maladie-mentale-380431/>), *Le Journal du dimanche*, 29 août 2011.
206. Pascal Riché, « Sur DSK, Aubry pense “comme beaucoup de femmes” » (<http://www.rue89.com/2011/08/31/de-dsk-aubry-pense-la-meme-chose-que-beaucoup-de-femmes-219955>), *Rue89*, 31 août 2011.
207. « Aubry critique “l'attitude de DSK vis-à-vis des femmes” » (<http://www.lefigaro.fr/politique/2011/08/30/01002-20110830ARTFIG00567-aubry-critique-l-attitude-de-dsk-vis-a-vis-des-femmes.php>), *Le Figaro*, 31 août 2011.
208. « Comment Martine Aubry a pris ses distances avec DSK » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/08/31/aubry-et-l-affaire-dsk-entre-soutien-et-prise-de-distance_1565966_1522571.html), *Le Monde*, 31 août 2011.
209. « DSK : Montebourg exige “des excuses” » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/08/31/97001-20110831FILWWW00586-dsk-montebourg-exige-des-excuses.php>), *Le Figaro* (avec AFP), 31 août 2011.
210. « Ils se lâchent, elles se fâchent » (http://www.labarbelabarbe.org/La_Barbe/Actions/Entries/2011/5/22_Ils_se_lachent%2C_elles_se_fachent_!.html), site de l'association La Barbe, 22 mai 2011.
211. « Affaire DSK : ces femmes en colère » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/affaire-dsk-ces-femmes-en-colere_995689.html), *L'Express*, 23 mai 2011.
212. (en) Lizzie Davies, « How Dominique Strauss-Kahn's arrest awoke a dormant anger in the heart of France's women » (<http://www.guardian.co.uk/world/2011/may/22/dominique-strauss-kahn-arrest-dormant-anger-france-women?intcmp=239>), *The Observer*, 22 mai 2011.
213. « 3 000 féministes manifestent contre le sexisme généré par l'affaire DSK » (https://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_-3000-feministes-manifestent-contre-le-sexisme-genere-par-l-affaire-DSK-39382-1806832_actu.Htm), *Ouest-France*, 23 mai 2011.
214. « Sexisme : ils se lâchent, les femmes trinquent ! » (<http://www.osezlefeminisme.fr/article/sexisme-ils-se-lachent-les-femmes-trinquent>), site de l'association Osez le féminisme.
215. « Un appel contre le “sexisme décomplexé” » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/un-appel-contre-le-sexisme-decomplexe_995152.html), *L'Express*, 21 mai 2011.
216. « EN DIRECT. DSK : 500 personnes ont manifesté à Paris contre le sexisme » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/en-direct-dsk-500-personnes-ont-manifeste-a-paris-contre-le-sexisme-22-05-2011-1461551.php>), *Le Parisien*, 22 mai 2011.
217. (fr+en) « Les féministes américaines mobilisées contre le sexisme et les violences » (<http://www.osezlefeminisme.fr/article/les-feministes-americaines-mobilisees-contre-le-sexisme-et-les-violences>), site de l'association *Osez le féminisme*.
218. « Élisabeth Badinter : “On ne se sert pas d'une possible injustice pour faire avancer une cause” » (<https://blogs.mediapart.fr/blog/hommelibre/060711/elisabeth-badinter-ne-se-sert-pas-d-une-possible-injustice-pour-defendre>), *Mediapart*, 6 juillet 2011.
219. « Affaire DSK : déçues, les féministes ne laisseront pas tomber leur combat contre le viol » (<https://www.20minutes.fr/monde/774508-affaire-dsk-decues-feministes-laisseront-tomber-combat-contre-viol>), *20 minutes*, 24 août 2011.

220. Léa Bénét, « DSK : les féministes restent mobilisées » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/dsk-les-feministes-restent-mobilisees_1023836.html), *L'Express*, 25 août 2011.
221. « Affaire DSK : “Un révélateur du sexisme ambiant” » (<http://www.lejdd.fr/Societe/Actualite/Pour-Osez-le-feminisme-l-affaire-DSK-est-un-revelateur-du-sexisme-ambiant-Interview-377491/>), *Le Journal du dimanche*, 23 août 2011.
222. « DSK, sexe à l'hôtel, non-lieu et naïveté » (<http://www.politis.fr/DSK-sexe-a-l-hotel-non-lieu-et-15058.html>), *Politis.fr*, 24 août 2011.
223. « DSK, le criminel était presque parfait. Pour les féministes, chaque mâle reste un violeur présumé » (<http://www.causeur.fr/dsk-le-criminel-etait-presque-parfait,10977>), *Causeur.fr*, 24 août 2011.
224. « Affaire DSK : pour Gisèle Halimi, “le respect des femmes doit prévaloir” » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/affaire-dsk-pour-gisele-halimi-le-respect-des-femmes-doit-prevaloir-18-05-2011-1455030.php>), *Le Parisien*, 18 mai 2011.
225. « On peut être faible et fourbe, riche et innocent » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/on-peut-etre- faible-et-fourbe-riche-et-innocent_1026031.html), *L'Express*, 1^{er} septembre 2011.
226. « La féministe Halimi dénonce “l'indécent retour de DSK” » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-feministe-halimi-denonce-l-indecent-retour-de-dsk_1027567.html), *L'Express*, 6 septembre 2011.
227. Affaire DSK : le livre de Jean Quatremer raconte son arrestation (<http://mce.tv/news-express/0603-affaire-dsk-le-livre-de-jean-quatremer-raconte-son-arrestation/>), *MCE*, 6 mars 2012.
228. (en) « Dominique Strauss-Kahn and the game only one side plays » (<http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2011/may/23/game-only-one-side-plays-strauss-kahn>), *The Guardian*, 23 mai 2011.
229. « Le Problème de DSK avec nous » (<http://www.liberation.fr/politiques/01012339109-le-probleme-de-dsk-avec-nous>), *Libération*, 24 mai 2011.
230. Jérôme Garcin, « Tendance - Christine Angot, forcément sublime (<http://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20110608.OBS4764/tendance-christine-angot-forcement-sublime.html>) », sur *Le Nouvel Observateur*, 11 juin 2011.
231. « Quand les écrivains réagissent à l'affaire DSK » (<http://www.buzz-litteraire.com/post/2011/08/18/1802-quand-les-ecrivains-reagissent-a-l-affaire-dsk>), *Buzz-littéraire.com*, 11 août 2011.
232. « Marc-Édouard Nabe s'attaque à “l'affaire DSK” pour son 2^e roman auto-édité » (<http://www.culture-cafe.fr/site/?p=2333>), *CultureCafé*, 8 octobre 2011.
233. « Affaire DSK-Diallo : un silence négocié à prix d'or », interview par Stéphanie Fontenoy, *Sud-Ouest* le 10 décembre 2012. (<http://www.sudouest.fr/2012/12/10/dsk-diallo-proches-de-l-accord-le-silence-est-d-or-904340-4697.php>)
234. « L'affaire DSK : le summum du bruit médiatique » (<http://www.rfi.fr/france/20110526-affaire-dsk-le-bruit-mediatique-chiffres>), *RFI*, 26 mai 2011.
235. « Du 15 au 22 mai, chaque Français a été en contact 137 fois avec l'affaire DSK dans les médias : une couverture médiatique sans précédent » (http://www.kantarmedia.fr/actu_7.html), *Kantar Media* ; consulté le 26 mai 2011.
236. Jean-Jérôme Bertolus, Frédérique Bredin, *Tir à vue - la folle histoire des présidentielles*, éditions Fayard, 2011, p. 261.
237. « DSK : pic de 1,2 million de téléspectateurs sur BFMTV » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/dsk-pic-de-1-2-million-de-telespectateurs-sur-bfmtv-20-05-2011-1459069.php>), *Le Parisien*, 20 mai 2011.
238. « Strauss-Kahn plus fort que Ben Laden dans les médias français » (http://www.lexpress.fr/actualites/2/actualite/strauss-kahn-plus-fort-que-ben-laden-dans-les-medias-francais_994915.html), *L'Express*, 20 mai 2011.
239. « Revue médias numérique, numéro 30, automne 2011 » (<https://books.google.fr/books?id=pK-fa3tA97IC&lpg=PA32&ots=sBr1mmbISF&dq=affaire%20dsk%20%2B%20113%20%25%20pour%20lib%C3%A9ration&hl=fr&pg=PA32#v=onepage&q=affaire%20dsk%20+%20113%20%25%20pour%20lib%C3%A9ration&f=false>)

240. « Affaire DSK : la blogosphère en ébullition » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/affaire-dsk-la-blogosphere-en-ebullition_996994.html), *L'Express*, 26 mai 2011.
241. « Le déclic Twitter dans l'affaire DSK » (<http://www.rfi.fr/france/20110606-le-declik-twitter-affaire-dsk>), *RFI*, 6 juin 2011.
242. « Twitter plébiscite #DSK » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/twitter-plebiscite-dsk_1008505.html), *L'Express*, 1^{er} juillet 2011.
243. « Affaire DSK : quand Facebook, Twitter et Wikipédia virent au champ de bataille » (<http://www.liberation.fr/politiques/01012338575-facebook-twitter-wikipedia-l-affaire-dsk-est-un-champ-de-bataille>), *Libération*, 20 mai 2011.
244. « La vie privée et la vie publique des responsables politiques dans les médias. Sondage Harris Interactive pour *Voici* » (http://www.harrisinteractive.fr/news/2011/CP_HIFR_voici_27052011.pdf), Harris Interactive, 27 mai 2011 [PDF]
245. « Que penser du cas DSK ? » (http://www.lepoint.fr/societe/que-penser-du-cas-dsk-16-06-2011-1345039_23.php), *Le Point*, 16 juin 2011.
246. « Sur l'Affaire DSK » (<http://www.acrimed.org/rubrique509.html>), *Acrimed*.
247. Henri Maler, Julien Salingue, « Affaire DSK (2) : compassions sélectives » (<http://www.acrimed.org/article3594.html>), *Acrimed*, 18 mai 2011.
248. Collectif, « Affaire DSK (3) : en direct du néant journalistique » (<http://www.acrimed.org/article3597.html>), *Acrimed*, 20 mai 2011.
249. « DSK : le procès médiatique toujours ouvert » (<http://tvmag.lefigaro.fr/programme-tv/article/information/64209/dsk-le-proces-mediatique-toujours-ouvert.html>), *Le Figaro*, 6 septembre 2011.
250. DSK-Karachi : va-t-on vers une justice médiatique ? » (<http://www.france-info.com/chroniques-la-semaine-des-medias-2011-10-01-dsk-karachi-va-t-on-vers-une-justice-mediatique-565870-81-533.html>), *France Info*, 1^{er} octobre 2011.
251. « Affaire DSK : Ce que leurs gestes disent d'eux... » (<http://www.francesoir.fr/actualite/justice/affaire-dsk-ce-que-leurs-gestes-disent-d-eux-125562.html>), *France-Soir*, 8 août 2011.
252. « Dominique Strauss-Kahn : les États-Unis auront-ils leur affaire d'Outreau ? » (http://www.lavoixdunord.fr/France_Monde/actualite/Secteur_France_Monde/2011/07/05/article_dominique-strauss-kahn-les-etats-unis-au.shtml), *La Voix du Nord*, 5 juillet 2011.
253. « Quelques leçons à tirer de l'affaire DSK » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/quelques-lecons-a-tirer-de-l-affaire-dsk_1009825.html), *L'Express*, 6 juillet 2011.
254. Michel Huyette, « Le viol, la dénonciation calomnieuse et la Cour européenne des droits de l'Homme » (<http://www.huyette.net/article-le-viol-la-denonciation-calomnieuse-et-la-cedh-79152845.html>), *Paroles de juges*, 11 juillet 2011.
255. « DSK menotté, le choc de l'image » (<http://www.liberation.fr/politiques/01012337739-dsk-menotte-le-choc-de-l-image>), *Libération*, 16 mai 2011.
256. « Martine Aubry se dit bouleversée par la vue de DSK menotté » (http://www.lepoint.fr/politique/martine-aubry-se-dit-bouleversee-par-la-vue-de-dsk-menotte-16-05-2011-1331283_20.php), *Le Point*, 16 mai 2011.
257. « Affaire DSK : Copé pense “à l'image de la France” » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/societe/20110516.FAP8414/affaire-dsk-cope-pense-a-l-image-de-la-france.html>), *Le Nouvel Observateur*, 16 mai 2011.
258. « DSK menotté : “cruauté inouïe” (Guigou) » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/05/16/97001-20110516FILWWW00482-dsk-menotte-cruaute-inouie-guigou.php>), dépêche AFP reprise par *Le Figaro*, 16 mai 2011.
259. « DSK menotté : le “perp walk” mode d'emploi » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110517.OBS3374/dsk-menotte-le-perp-walk-mode-d-emploi.html>), *Le Nouvel Observateur*, 17 mai 2011.
260. « Le maire de New York défend le “perp walk”, critiqué en France » (http://www.lexpress.fr/actualites/2/actualite/le-maire-de-new-york-defend-le-perp-walk-critique-en-france_994022.html), *Le Point*, 18 mai 2011.

261. « L'affaire DSK met à mal la pratique du “perp walk” » (http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/l-affaire-re-dsk-met-a-mal-la-pratique-du-perp-walk-07-07-2011-1350247_240.php), *Le Point*, 7 juillet 2011.
262. « Affaire DSK : coup de semonce du CSA contre les images de menottes » (http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/emmanuel-berretta/affaire-dsk-coup-de-semonce-du-csa-contre-les-images-de-menottes-17-05-2011-1331624_52.php), *Le Point*, 17 mai 2011.
263. Valérie de Senneville, « Fallait-il cacher les menottes de DSK ? » (<https://www.lesechos.fr/opinions/analyses/0201376858143-fallait-il-cacher-les-menottes-de-dsk-166013.php>), *lesechos.fr*, 20 mai 2011.
264. « Affaire DSK : une leçon de droit comparé » (<http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2011/09/14/10001-20110914ARTFIG00681-affaire-dsk-une-lecon-de-droit-compare.php>), *Le Figaro*, 14 septembre 2011.
265. « Le Parti socialiste de l'après-DSK à l'après-Aubry, querelles interdites » (https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/06/01/le-parti-socialiste-de-l-apres-dsk-a-l-apres-aubry-querelles-interdites_1530471_3232.html), *Le Monde*, 1^{er} juin 2011.
266. Guillaume Peltier, « L'impact de l'affaire DSK sur les primaires (*sic*) du PS » (<http://www.atlantico.fr/rdvpolitique/dsk-impact-primaires-ps-francois-hollande-martine-aubry-segolene-royal-105985.html>), *Atlantico*, 25 mai 2011.
267. « Affaire DSK : coup de massue au PS » (<http://www.lefigaro.fr/politique/2011/05/15/01002-20110515ARTFIG00018-affaire-dsk-coup-de-massue-au-ps.php>), *Le Figaro*, 15 mai 2011.
268. « The arrest of Dominique Strauss-Kahn. No he Kahn't (updated) » (http://www.economist.com/blogs/newsbook/2011/05/arrest_dominique_strauss-kahn), *The Economist*, 16 mai 2011.
269. « Les premières conséquences de l'affaire DSK. La Course 2012 — Vague 5 » (<http://www.csa.eu/multimedia/data/sondages/data2011/opi20110516-les-premieres-consequences-politiques-de-l-affaire-dsk.pdf>), site de l'institut CSA, 16 mai 2011 [PDF]
270. « Baromètre d'intention de vote pour l'élection présidentielle » (http://www.ipsos.fr/sites/default/files/attachments/barometre_intention_de_vote_vague_1.pdf), site d'Ipsos, 19 mai 2011 [PDF]
271. « Intention de vote à la présidentielle 2012 » (http://www.bva.fr/administration/data/sondage/sondage_fiche/1004/fichier_intention_de_vote_bva-orange-presse_regionale-rtlbc4c9.pdf), site de l'institut BVA, 20 et 21 mai 2011 [PDF]
272. « Intentions de vote à l'élection présidentielle de 2012 » (http://www.tns-sofres.com/_assets/files/2011.05.25-intentions-vote-2012.pdf), site de TNS Sofres, 20 et 21 mai 2011 [PDF]
273. « L'élection présidentielle de 2012 » (http://www.harrisinteractive.fr/news/2011/results_HIFR_marianne_10062011.pdf), site d'Harris Interactive, juin 2011 [PDF]
274. « L'affaire DSK ne pénalise pas les candidats socialistes » (https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2011/05/19/l-affaire-dsk-ne-penalise-pas-les-candidats-socialistes_1524091_1471069.html), *Le Monde*, 19 mai 2011.
275. « Le tableau de bord politique *Paris Match* – Ifop : les personnalités » (http://www.ifop.com/media/poll/1512-1-study_file.pdf), site de l'Ifop, 23 mai 2011 [PDF]
276. « Le baromètre politique *Figaro magazine* » (http://www.tns-sofres.com/_assets/files/2011.06.02-baro-figmag.pdf), site de TNS Sofres, 2 juin 2011 [PDF]
277. « Le souhait de candidature de Dominique Strauss Kahn aux primaires socialistes (*sic*) » (<http://www.csa.eu/multimedia/data/sondages/data2011/opi20110706-l-observatoire-politique-csa-es-echos.pdf>), site de l'institut CSA, 6 juillet 2011 [PDF].
278. « Présidentielle : une majorité de Français contre une candidature de DSK » (https://www.lesechos.fr/economie-politique/infos-generales/france/afp_00359375-presidentielle-une-majorite-de-francais-contre-une-candidature-de-dsk-191478.php), *Les Échos*, 7 juillet 2011.
279. « La dette publique, les primaires socialistes, les intentions de vote pour le premier tour de la présidentielle de 2012 et l'hypothèse d'un retour de DSK. La Course 2012 – Vague 8 – août 2011 » (<http://www.csa.eu/multimedia/data/sondages/data2011/p120110825-CSA-pour-BFM-TV-RMC-et-20-MINUTES-LA-COURSE-2012-Vague-8-Ao%C3%BBt-2011.pdf>), site de l'institut CSA, 25 août 2011.

280. « Les Français contre un retour politique de Strauss-Kahn, dit CSA » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/depeche/top-news/20110826.REU1344/les-francais-contre-un-retour-politique-de-strauss-kahn-dit-csa.html>), *nouvelobs.com*, 26 août 2011.
281. Pour une analyse de la naissance de ce type de théorie, voir Frédéric Monier, « DSK : complot ou parano ? » (<http://www.atlantico.fr/decryptage/dsk-complot-international-affaire-michele-saban-paranoia-christine-boutin-piege-99839.html>), *Atlantico*, 17 mai 2011.
282. « Affaire DSK : Twitter a cru au complot » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/affaire-dsk-twitter-a-cru-au-complot_995673.html), *L'Express*, 23 mai 2011.
283. « Affaire DSK : ceux qui croient au complot » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/affaire-dsk-ceux-qui-croient-au-complot_996184.html), *L'Express*, 26 mai 2011.
284. « L'inculpation de DSK ou le retour du complot » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/l-affaire-dsk/20110515.OBS3199/l-inculpation-de-dsk-ou-le-retour-du-complot.html>), *Le Nouvel Observateur*, 18 mai 2011.
285. « Affaire DSK : Boris, l'inconnu qui a allumé le feu médiatique » (http://www.lepoint.fr/politique/affaire-dsk-boris-l-inconnu-qui-a-allume-le-feu-mediatique-25-05-2011-1334822_20.php), *Le Point*, 25 mai 2011.
286. « Quand DSK imaginait une femme payée pour inventer une histoire de viol » (http://www.lepoint.fr/politique/quand-dsk-imaginait-une-femme-payee-pour-inventer-une-histoire-de-viol-16-05-2011-1331188_20.php), *Le Point*, 16 mai 2011.
287. « Théorie du complot et régression démocratique » (https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/05/19/theorie-du-complot-et-regression-democratique_1524341_3232.html), *Le Monde*, 19 mai 2011.
288. Série d'articles (<http://www.conspiracywatch.info/search/?keyword=DSK>), *Conspiracy Watch — Observatoire du conspirationnisme et des théories du complot*, mai 2011.
289. « La théorie du complot a émergé en réponse au choc causé par l'affaire DSK » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/19/la-theorie-du-complot-a-emerge-en-reponse-au-choc-cause-par-l-affaire-dsk_1524195_1522571.html), *Le Monde*, 19 mai 2011
290. « Du délire en démocratie : la théorie du complot » (<https://blogs.mediapart.fr/blog/romain-basly/210511/du-delire-en-democratie-la-theorie-du-complot>), *Mediapart*, 21 mai 2011.
291. « Affaire DSK : Accor aurait prévenu l'Élysée » (<http://www.lejdd.fr/International/Actualite/Affaire-DSK-l-Elysee-auroit-ete-prevenue-par-la-direction-du-groupe-Accor-352781/>), *Le Journal du dimanche*, 3 juillet 2011.
292. « Théorie du complot : la mise au point du M. Sécurité d'Accor » (<http://www.lejdd.fr/International/Actualite/Affaire-DSK-les-explications-de-Rene-Georges-Querry-355483/>), *Le Journal du dimanche*, 9 juillet 2011.
293. « Un cadre d'Accor sanctionné après une plaisanterie douteuse sur l'affaire DSK » (https://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/07/21/un-cadre-d-accor-sanctionne-apres-une-plaisanterie-douteuse-sur-l-affaire-dsk_1551072_1522571.html), *Le Monde*, 21 juillet 2011.
294. (en) « What Really Happened to Strauss-Kahn? » (<http://www.nybooks.com/articles/archives/2011/dec/22/what-really-happened-dominique-strauss-kahn/?pagination=false>), *The New York Review of Books*, 22 décembre 2011 (*sic*).
295. « Je suis convaincu que Strauss-Kahn était surveillé » (<http://www.leparisien.fr/dsk-la-chute/edward-epstein-je-suis-convaincu-que-strauss-kahn-etait-surveille-27-11-2011-1740811.php>), *Le Parisien*, 27 novembre 2011.
296. « Article d'Epstein : DSK ne commente pas » (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/11/27/97001-20111127FILWWW00081-article-d-epstein-dsk-ne-commente-pas.php>), dépêche AFP, *Le Figaro*, 27 novembre 2011.
297. « Affaire DSK - Diallo : la réponse d'Accor aux révélations » (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/11/26/01016-20111126ARTFIG00343-affaire-dsk-diallo-la-reponse-d-accor-aux-revelations.php>), *Le Figaro*, 26 novembre 2011.
298. « Le ministre de l'intérieur évoque un contrôle de DSK au Bois de Boulogne en 2006 » (<http://www.lejdd.fr/Societe/Actualite/Le-ministre-de-l-Interieur-evoque-un-controle-de-DSK-au-Bois-de-Boulogne-en-2006-interview-433647/>), *Le Journal du dimanche*, 4 décembre 2011.

299. « A Note on the Strauss-Kahn Case » (<http://www.nybooks.com/articles/archives/2012/jan/12/note-strauss-kahn-case/>), *The New York Review of Books*, 6 décembre 2011.
300. « Affaire DSK : son biographe crie au complot et accable Diallo » (<http://www.francesoir.fr/actu/affaire-dsk-son-biographe-crie-au-complot-et-accable-diallo-162117.html>), *France Soir*, 1^{er} décembre 2011.
301. Site de LCP, La chaîne parlementaire (<http://www.lcp.fr>)
302. Chaîne Internet de LCP (<https://www.dailymotion.com/video/xit5a1>)
303. France Inter : "Chambre 2806 : l'affaire DSK" racontée dans un documentaire sur Netflix par Alexandra Ackoun publié le 7 décembre 2020 (<https://www.franceinter.fr/societe/chambre-2806-l-affaire-dsk-racontee-dans-un-documentaire-sur-netflix>)
304. « Le roman DSK » (<http://www.buzz-litteraire.com/201105181782-le-roman-dsk/>), *Buzz littéraire*, 18 mai 2011.
305. J. M., « DSK : en film porno, ça devient l'affaire DXK (<http://www.voici.fr/news-people/actu-people/dsk-en-film-porno-ca-devient-l-affaire-dxk-429201>) », *voici.fr*, 27 octobre 2011
306. Adèle Smith, « Nous avons vu l'affaire DSK dans *New York, unité spéciale* (<http://www.lefigaro.fr/culture/2011/09/22/03004-20110922ARTFIG00446-on-vous-raconte-l-affaire-dsk-dans-new-york-unite-speciale.php>) », *Le Figaro*, 22 septembre 2011.
307. Patrick Besson, « La fortune de Nabe », *Le Point*, 27 octobre 2011, p. 15 (lire en ligne (http://www.lepoint.fr/editos-du-point/patrick-besson/la-fortune-de-nabe-27-10-2011-1389820_71.php))
308. « Marc-Édouard Nabe invité de « Ça balance à Paris » (<https://www.youtube.com/watch?v=U-FierPs5tY>) », 3 décembre 2011 (consulté le 28 janvier 2018)
309. Livres-Hebdo n°915, 22 juin 2012
310. Cf l'interview de Zagdanski par David Caviglioli dans le Nouvel Obs du 4 octobre 2012 (<http://bilibliobs.nouvelobs.com/rentree-litteraire-2012/20121002.OBS4293/dsk-paix-a-son-sperme.html>)
311. Emilie Lanez, « Iacub-DSK, les coulisses d'un livre scandale », *Le Point*, 14 mars 2013, p. 66-68 (lire en ligne (http://www.lepoint.fr/societe/iacub-dsk-les-coulisses-d-un-livre-scandale-14-03-2013-1690882_23.php)) :
- « “Et quand elle vit que le livre de Marc-Édouard Nabe “L'enculé”, consacré à DSK, ne provoqua aucun remous judiciaire, elle se dit que tous les feux étaient au vert”, analyse là encore un ami. Fictionniser un amant véridique et s'en prendre à DSK paraît en cet hiver 2013 peu risqué… »
312. « DSK-Iacub : Le livre pas interdit, mais un encart sera inséré dans chaque exemplaire » (<http://www.20minutes.fr/societe/1108471-dsk-iacub-livre>), *20minutes.fr*, 26 février 2013 ; « DSK : la justice autorise l'ouvrage de Marcela Iacub » (http://www.lepoint.fr/societe/dsk-la-justice-autorise-l-ouvrage-de-marcela-iacub-26-02-2013-1633239_23.php), *Le Point.fr*, 26 février 2013.
313. « DSK attaque en justice l'auteur d'un livre sur l'affaire du Sofitel » (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/16/01016-20140116ARTFIG00518-dsk-attaque-en-justice-l-auteur-d-un-livre-sur-l-affaire-du-sofitel.php>), *Le Figaro*, 16 janvier 2014.
314. « DSK. Régis Jauffret condamné en appel pour "La Ballade de Rikers Island" (<https://www.ouest-france.fr/culture/livres/dsk-regis-jauffret-condamne-en-appel-pour-la-ballade-de-rikers-island-4983860>) », sur *Ouest-France*, 11 mai 2017

Annexes

Sur les autres projets Wikimedia :

Affaire Dominique Strauss-Kahn,
sur Wikinews

Bibliographie

- Damien Le Guay, *De quoi DSK est-il le nom ?*, L'œuvre éditions, 25 août 2011, 208 p. (ISBN 978-2-35631-113-9)
- Ivan Levaï, *Chronique d'une exécution*, *Le Cherche midi*, 2011, 190 p. (ISBN 978-2-7491-2258-8)
- Marc-Édouard Nabe, *L'Enculé*, roman, antiédition, 2011, 250 p. (ISBN 978-2-9534879-1-6)
- David Revault d'Allonnes et Fabrice Rousselot, *Le Choc : New York – Solférino, le feuilleton DSK*, Éditions Robert Laffont, 25 août 2011, 256 p. (ISBN 978-2-221-12804-6)
- Christine Delphy, *Un trousseage de domestique*, Syllepse, 2011.
- (en) David Solomon, *DSK. The Scandal That Brought Down Dominique Strauss-kahn*, St Martin's Press, 2012, 304 p. (ISBN 978-1-250-01263-0)
- Maya Touvière, *Droit de cuissage au FMI*, CreateSpace Independent Publishing Platform, 2012, 210 p. (ISBN 978-1-4782-3209-4)
- (en) Voltaire 2.0, *The Wrath of Kahn : The Almost True Story of Dominique Strauss-Kahn's Fall*, EIMI Press, 2012, 53 p. (ASIN B0053TAE18 (<https://www.amazon.fr/s/?url=search-alias&field-keywords=B0053TAE18&lang=fr>))
- Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin, *Les Strauss-Kahn*, Albin Michel, 6 juin 2012, 265 p. (ISBN 978-2-226-22088-2)
- Stéphane Zagdanski, *Chaos brûlant*, Le Seuil, août 2012 (ISBN 978-2-021-09153-3)
- David Desgouilles, *Le bruit de la douche*, Michalon, 2015, 253 p. (ISBN 978-2841867950, lire en ligne (<https://books.google.com/books?id=jZvxCAAQBAJ>))

Récit uchronique : 14 mai 2011, Nafissatou Diallo entend un bruit de douche et décide de ne pas entrer dans la chambre. En mai 2012, DSK est élu président de la République

Filmographie

- *Zone interdite*, « DSK : avant, pendant et après – Enquête sur la face cachée d'un incroyable scandale » (http://www.m6.fr/emission-zone_interdite/13-05-2012-dsk_avant_pendant_et_apres_la_face_cachee_d_un_incroyable_scandale/), 115 min, M6, mai 2012.
- *Welcome to New York*, réalisé par Abel Ferrara s'inspire librement de l'affaire DSK, 2014.
- *Chambre 2806 : L'affaire DSK*, réalisé par Jalil Lespert (2020, 4 × 45-60 min). Diffusé sur Netflix.

Marine Turchi, « Affaire DSK: neuf ans après, un documentaire rétablit les faits (<https://www.mediapart.fr/journal/france/121220/affaire-dsk-neuf-ans-apres-un-documentaire-retablit-les-faits>) », sur *Mediapart* (consulté le 13 décembre 2020)

« Affaire DSK : l'acte manqué du mouvement #metoo », *Le Monde.fr*, 13 décembre 2020 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/12/13/affaire-dsk-l-acte-manque-du-mouvement-metoo_6063195_4497916.html), consulté le 13 décembre 2020)

Articles connexes

- Procédure accusatoire
- Affaire de la MNEF
- Accusations de Tristane Banon à l'encontre de Dominique Strauss-Kahn

- Affaire du Carlton de Lille

Liens externes

- « Ensemble des communiqués de presse officiels de la cour de New York (<http://www.courts.state.ny.us/press/index.shtml#dsk>) », New York State Unified Court System
- « Première interview de Dominique Strauss-Kahn, à la suite de cette affaire (<http://videos.tf1.fr/jt-we/l-interview-de-dsk-au-20h-l-integrale-6712566.html>) », Claire Chazal pour TF1

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Affaire_Dominique_Strauss-Kahn&oldid=213623745 ».

-